

Montréal, le 14 juillet 2016

Objet : Votre demande d'accès du 10 juin 2016 (toutes les copies des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration d'Investissement Québec des années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1)* (ci-après, la «Loi sur l'accès») datée du 10 juin 2016, reçue, par courrier, à nos bureaux le 14 juin 2016, dont copie est jointe en annexe, et à notre avis de prolongation de délai de traitement daté du 30 juin 2016.

Nous vous référons à notre site internet ([www.invest-quebec.com](http://www.invest-quebec.com)), rubrique «Accès à l'information», sous rubrique «Demande (7 janvier 2016)» et «Demande (3 mars 2016)», quant à certains des procès-verbaux demandés. Quant aux autres demandés et quant aux informations retirées dans ceux contenus dans notre site internet et dans ceux que nous vous transmettons, nous invoquons au soutien de notre décision, selon le cas, de retrait ou de non-transmission, comme applicables en l'espèce, les articles 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37 et 38 ainsi que les articles 53 et 57 (alinéas 2 et 3) et 59 de la Loi sur l'accès, de même que le privilège avocat-client.

Nous indiquons, par ailleurs, qu'en aucune circonstance Investissement Québec n'a renoncé à la confidentialité de ces informations retirées.

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

*«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.*

*Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.*

.../2

*Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»*

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat  
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

p.j. Votre demande d'accès; Copie des procès-verbaux de 2012; et articles 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 38, 53, 57 et 59 de la Loi sur l'accès.

Montréal, 10 juin 2016

Investissement Québec  
Marc Paquet  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements  
personnels  
600, rue de la Gauchetière, bureau 1500  
Montréal (Qc) H38 4L8

**OBJET : Demande d'accès à des documents**

Me Paquet,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

Toutes les copies des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration d'Investissement Québec des années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Me Paquet, mes salutations distinguées.

## CHAPITRE II

### ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

#### SECTION II

##### RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

###### § 2. — Renseignements ayant des incidences sur les négociations entre organismes publics

20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

1982, c. 30, a. 20.

###### § 3. — Renseignements ayant des incidences sur l'économie

21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

1982, c. 30, a. 27.

#### § 5. — Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques

35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

38. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente.

Il en est de même pour un ministre en ce qui concerne un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui relève de son autorité.

1982, c. 30, a. 38.

### CHAPITRE III

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

##### SECTION I

##### CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2006, c. 22, a. 110.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;

3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;

5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (paragraphe abrogé);

7° (paragraphe abrogé);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h30, jeudi, le 12 janvier 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Marc Paquet, vice-président aux Affaires juridiques et secrétaire de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Paquet indique que la présente assemblée spéciale ne prévoit qu'un seul sujet, à savoir, la participation au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics («RREGOP») et au Régime de retraite du personnel d'encadrement («RRPE») des nouveaux employés de la Société embauchés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Les membres conviennent qu'il n'y a pas lieu de traiter d'autres sujets au cours de la présente assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente assemblée qui ne comprend qu'un seul sujet, à savoir, la participation au RREGOP et au RRPE des nouveaux employés de la Société embauchés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

**PARTICIPATION AU RREGOP ET AU RRPE DES NOUVEAUX EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ  
EMBAUCHÉS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011**

Les administrateurs ont pu prendre connaissance des explications afférentes à la situation en cours qui s'applique aux employés de la Société qui ont été embauchés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011. M. Christian Lessard, vice-président aux ressources humaines et informationnelles de la Société, précise que la participation de ces employés aux régimes de retraite de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (Québec) («CARRA») a été budgétée par la Société et que les prélèvements nécessaires ont été effectués. Il indique qu'en fonction des modifications à la loi que requiert la participation de ces employés et des échéanciers en cours, le Secrétariat du Conseil du trésor a demandé que le conseil d'administration de la Société adopte une résolution à cet égard.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE STATUER qu'il y a lieu à ce que les employés qui ont été embauchés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 par la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (Québec);
- DE STATUER qu'il y a lieu à ce que les membres du personnel d'encadrement de la Société embauchés ou promus à ce titre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 par la Société participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (Québec); et
- DE REQUÉRIR des autorités compétentes que les modifications législatives nécessaires pour ce faire soient effectuées.

**AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 30 janvier 2012, à compter de 13h30.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 30 janvier 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

**ABSENTES :**

■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

■ [REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par voie de conférence téléphonique. Il souhaite à tous une excellente année 2012 et revient sur le travail considérable accompli par le conseil d'administration depuis un an.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Bazin précise que sous la rubrique «Autres affaires» il sera traité de [REDACTED]. Il est également demandé sous la rubrique «Suivi des procès-verbaux du 12 décembre 2011 et du 12 janvier 2012» que le point soit fait sur [REDACTED].

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve d'ajouter à la rubrique «Suivi des procès-verbaux du 12 décembre 2011 et du 12 janvier 2012» [REDACTED] et de préciser sous la rubrique «Autres affaires» qu'il sera question de [REDACTED].

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 12 DÉCEMBRE 2011 ET LE 12 JANVIER 2012**

Quant au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2011, sous la rubrique «Suivi du procès-verbal du 14 novembre 2011», il est demandé de retirer le deuxième paragraphe se libellant comme suit « [REDACTED] »

Sous la rubrique «Rapport du comité des ressources humaines (assemblées du 5 décembre 2011 et du 12 décembre 2011)», il est demandé d'ajouter à la fin du cinquième paragraphe, après la phrase débutant par les mots « [REDACTED] », la phrase suivante « [REDACTED] ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 12 décembre 2011, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve du retrait, sous la rubrique «Suivi du procès-verbal du 14 novembre 2011» du deuxième paragraphe se libellant comme suit « [REDACTED] », et de l'ajout, sous la rubrique «Rapport du comité des ressources humaines (assemblées du 5 décembre 2011 et du 12 décembre 2011)», à la fin du cinquième paragraphe, après la phrase débutant par les mots « [REDACTED] », la phrase suivante « [REDACTED] »; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 12 janvier 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

### **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 DÉCEMBRE 2011 ET DU 12 JANVIER 2012**

[REDACTED]

Il est d'abord rappelé, par rapport à un éventuel financement additionnel de [REDACTED], que les frais d'émission afférents à cette dette puissent être amortis sur la durée du prêt.

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] rappelle la décision du conseil d'administration de la Société prise le 12 décembre 2011 relativement à l'octroi d'un prêt de [REDACTED] \$ à [REDACTED], visant principalement à appuyer celle-ci dans [REDACTED]

[REDACTED]

[redacted] poursuit en expliquant [redacted]

À cet égard, [redacted]

[redacted] explique [redacted]

[redacted], indique la nécessité pour la Société, dans le contexte, [redacted]

[redacted] poursuit en expliquant [redacted]

À la demande des administrateurs, des précisions sont données quant à [redacted] précise notamment qu'en fonction [redacted] et que [redacted]. Il est précisé [redacted]

[redacted]

[redacted] précise que [redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted] indique qu'étant donné [redacted]

[redacted]

En réponse à un administrateur, [redacted] précise que [redacted]

[redacted] quittent l'assemblée.



██████████ décrit quant à lui le sommaire des résultats consolidés pour la période terminée le 31 décembre 2011. À cet égard, ██████████

██████████ décrit les revenus et les dépenses du portefeuille. Il décrit plus particulièrement la composition de ██████████. Il décrit finalement les gains sur réalisation de placements et autres.

██████████ commente ensuite le bilan du Fonds du développement économique («FDE») au 31 décembre 2011 et passe sommairement en revue la liste des prêts, actions et garanties composant le portefeuille du FDE.

Des précisions sont apportées quant à l'imputabilité afférente à la préparation des rapports financiers du FDE.

██████████ quittent l'assemblée.

#### TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2011-2012 AU 31 DÉCEMBRE 2011

██████████ se joignent à l'assemblée.

██████████ indique d'abord l'ajout d'un Tableau de bord stratégique, contenu à la page 2. Elle explique les résultats qui y apparaissent quant aux projets d'investissements étrangers et quant aux séances d'information tenues avec les institutions financières et autres partenaires économiques. À la rubrique «Résultats globaux», elle précise l'ajout effectué sous la section «Performance en ressources humaines» du taux de roulement. À cet égard, il est demandé de pouvoir fournir l'information hors réorganisation/fusion et par vice-présidence ou secteur.

██████████ commente les résultats quant au taux de satisfaction de la clientèle des prêts et des garanties de prêts. Elle décrit ensuite quant au suivi des enveloppes la nouvelle présentation faite quant à l'impact budgétaire.

Sous la rubrique «Fonds d'investissement au 31 décembre 2011», il est demandé de corriger le titre de l'avant-dernière colonne pour «Solde cumulatif des déboursements». Elle décrit ensuite les résultats globaux du financement au 31 décembre 2011.

██████████ commente ensuite le développement d'affaires au 31 décembre 2011 pour ce qui est des Comptes majeurs. Il note la part importante qu'occupe ██████████ par rapport au nombre de projets considérés. Quant au nombre de projets et fonds investis par type de financement, il est demandé de ██████████

Les administrateurs se disent autrement satisfaits du contenu de l'information contenue au Tableau de bord. Il est demandé ██████████

Il est précisé que ce dernier pipeline n'inclut pas les projets du Fonds du développement économique.

M<sup>me</sup> Danielle Vivier quitte l'assemblée.

[redacted] (demande d'investissement additionnel - pré-construction)

[redacted] se joignent à l'assemblée.

[redacted] rappelle sommairement l'historique du [redacted] mené à l'origine par [redacted], qui consiste dans [redacted]. Il décrit notamment les activités menées [redacted]

[redacted] décrit les actions qui seront prises par les partenaires par rapport à ce projet d'ici à avril 2013 si elles sont autorisées par le conseil d'administration respectif de chacun. Il s'agit principalement de travailler à [redacted].

[redacted] précise que ces activités devraient être menées pendant qu'Investissement Québec demeure [redacted].

[redacted] fait état de [redacted]

En réponse à un administrateur, [redacted] explique l'état des discussions avec [redacted]

[redacted] explique, par ailleurs, [redacted]

La nécessité de [redacted] est discutée.

[redacted] explique la position prise à ce jour par [redacted]

Il est rappelé que [redacted]

L'apport d'Investissement Québec [redacted] est expliqué.

Les retombées économiques [redacted] sont expliquées.

[redacted]

[redacted] indique qu'il y a lieu [redacted]

[redacted] quittent l'assemblée.

Les administrateurs discutent [redacted]

[REDACTED]

Après délibérations et considérant que :

[REDACTED]

Sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

[REDACTED]

Un rapport quant au suivi des activités du projet devra être remis au conseil d'administration à son assemblée du [REDACTED].

**AUTRES AFFAIRES**

[REDACTED]

[REDACTED] explique la situation prévalant [REDACTED]

[REDACTED] relate par ailleurs l'exercice en cours relativement à l'élaboration d'un plan de relève de la direction.

[REDACTED]

En réponse à un administrateur, [REDACTED] explique que la Société entend réclamer de [REDACTED]

suite à [REDACTED]

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

### **DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction. Le président du conseil d'administration a avisé le secrétaire que la résolution suivante a alors été adoptée, à savoir :

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M<sup>me</sup> Hélène Lévesque membre du comité de gouvernance et d'éthique de la Société.

### **PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 27 février 2012, de 13h30 à 17h00.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 27 février 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENT :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

M. Bazin demande aux membres du conseil d'administration qui ne l'ont pas fait encore de bien vouloir compléter le questionnaire qui leur a été remis antérieurement. Il compte par la suite rencontrer individuellement chacun des membres du conseil d'administration.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

M. Bazin indique par ailleurs que, contrairement à ce qui avait été prévu, le comité des ressources humaines tiendra son assemblée du 19 mars prochain à compter de 10h00, l'assemblée du comité de gestion des risques étant elle déplacée à l'heure du midi.

M. Bazin fait le point relativement [REDACTED]

[REDACTED]

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M<sup>me</sup> Gisèle Desrochers membre du comité de vérification de la Société.

M. Bazin précise que les membres

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RÉVISÉ)

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour (révisé) tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve d'y retirer la rubrique 6 «Rapport du comité de gestion des risques (assemblée du 27 février 2012)».

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 30 JANVIER 2012

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 30 janvier 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

### SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JANVIER 2012

#### Tableau de bord

Quant à la mention faite au procès-verbal de demander que soit fournie au tableau de bord une description relativement au taux de roulement du personnel, les administrateurs conviennent que celle-ci n'aurait pas à figurer au tableau mais devrait être faite ponctuellement, lorsqu'un roulement s'avérerait inhabituel.

[REDACTED], fait le point quant à la situation prévalant avec le syndicat des professionnels de la Société.

[REDACTED] rappelle les interventions antérieures de la Société auprès de [REDACTED] et la décision prise par le conseil d'administration relativement [REDACTED] [REDACTED] ajoute que l'accord à [REDACTED] commente par ailleurs les intentions du gouvernement du Québec par rapport à [REDACTED]. Il rappelle [REDACTED].

[REDACTED] (demande d'investissement additionnel - [REDACTED])

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] rappelle qu'il y a deux ans, au vu de la situation financière de [REDACTED], le conseil d'administration [REDACTED]

[REDACTED] se dit d'avis que la situation financière de l'entreprise s'est depuis lors améliorée et qu'il y a donc lieu de [REDACTED]

[REDACTED] décrit l'entreprise, dont le siège social est situé à [REDACTED] et dont les actions sont [REDACTED]. L'entreprise compte quelque [REDACTED].

[REDACTED] décrit les [REDACTED] de [REDACTED], à savoir le [REDACTED]

Commentant la structure corporative du groupe, [REDACTED] signale que l'emprunteur aux termes du financement proposé [REDACTED]

[REDACTED] commente les résultats financiers de l'entreprise depuis 2007; elle explique notamment la provenance des [REDACTED]. Elle note que les [REDACTED] se sont [REDACTED] depuis [REDACTED].

[REDACTED] explique le financement présentement proposé de l'ordre de [REDACTED] \$, auquel participerait la Société à hauteur de [REDACTED] M\$. Elle indique qu'à ce jour Investissement Québec a été invitée par la [REDACTED] à participer dans [REDACTED] garantis [REDACTED], pour des montants de [REDACTED] \$ et [REDACTED] \$ respectivement. Elle explique la différence [REDACTED] et [REDACTED].

[REDACTED] ». Elle explique en cela le rôle complémentaire joué par la Société dans ce financement proposé.

[REDACTED] commente les incidences économiques des activités de [REDACTED] au Québec et conclut en passant en revue les principaux risques rattachés à ce financement et les facteurs susceptibles d'en atténuer la portée.

Il s'ensuit une discussion entre les membres de l'équipe affectée à ce projet et les administrateurs. Ainsi [REDACTED]

[REDACTED]  
quittent l'assemblée.

Aux termes de leurs délibérations, les administrateurs conviennent [REDACTED]  
[REDACTED]

Après délibérations et considérant que :

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER Investissement Québec, ou toute filiale détenue en propriété exclusive, à prendre dans le cadre [REDACTED], une participation maximale de [REDACTED] \$ en dette [REDACTED] le tout à des conditions essentiellement semblables à celles décrites dans la présentation faite aux administrateurs lors de la présente assemblée.

[REDACTED] (No. de contrôle)  
[REDACTED] (amendement)

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document expliquant l'amendement proposé au prêt octroyé en [REDACTED] à [REDACTED], en vertu [REDACTED]. Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'accepter l'amendement concernant le nombre de versements mensuels et consécutifs et les montants y afférents.

En réponse à un administrateur, [REDACTED] explique la nature de l'intervention financière de [REDACTED] \$ autorisée le [REDACTED].

Après délibérations et sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER l'amendement proposé à l'intervention financière ayant bénéficiée à [REDACTED] et à [REDACTED] tel que décrit dans le document remis aux membres du conseil d'administration de la Société préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Les administrateurs demandent [REDACTED]

[REDACTED], incluant [REDACTED]

[REDACTED] fait état des [REDACTED]

[REDACTED]. **(modification d'investissement)**

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document expliquant la nécessité de prolonger les avances faites par la Société à [REDACTED], et conviennent qu'il y a lieu d'autoriser cette prolongation telle que demandée.

En réponse à un administrateur, [REDACTED] indique qu'il y aura lieu, de [REDACTED]

[REDACTED] fait état de l'ordre de grandeur des profits de l'entreprise pour 2011 et indique la situation prévisible à cet égard pour 2012.

Il est demandé de fournir aux administrateurs les résultats financiers de l'entreprise depuis 2009.

Les administrateurs discutent par ailleurs de la nécessité d'établir [REDACTED] par rapport à cet investissement.

Après délibérations et sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER le report de la date d'échéance des avances accordées à [REDACTED] selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document remis aux membres du conseil d'administration de la Société préalablement à la tenue de la présente assemblée.

[REDACTED] **(modification d'investissement)**

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document expliquant la nécessité de prolonger les avances faites par la Société à [REDACTED] et conviennent qu'il y a lieu d'autoriser cette prolongation telle que demandée.

Les administrateurs discutent par ailleurs de la nécessité d'établir une stratégie de sortie par rapport à cet investissement.

Après délibérations et sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER le report de la date d'échéance des avances accordées à [REDACTED] selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document remis aux membres du conseil d'administration de la Société préalablement à la tenue de la présente assemblée.

## AUTRES AFFAIRES

Les administrateurs discutent à ce stade de l'importance [REDACTED] par rapport [REDACTED] et notamment [REDACTED] IL est souligné que la [REDACTED] peut impliquer [REDACTED]

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

## DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

Le président du conseil d'administration a indiqué au secrétaire que les administrateurs voudront recevoir au cours des prochains mois une formation en matière de financement des projets miniers.

## PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 19 mars 2012, de 13h30 à 17h00.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 19 mars 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

M. Bazin rappelle aux membres du conseil d'administration de bien vouloir remplir le questionnaire qui leur a été remis antérieurement aux fins qu'il puisse être procédé à l'évaluation du conseil d'administration.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous

réserve du retrait annoncé plus tôt du point [REDACTED]

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 27 FÉVRIER 2012

Quant à la demande faite à la direction de produire [REDACTED] des [REDACTED], il est précisé que cette présentation doit aussi [REDACTED]

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 27 février 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de modifier l'avant-dernier paragraphe de la rubrique « [REDACTED] s (amendement)» pour que celui-ci se lise comme suit : «Les administrateurs demandent qu'on puisse leur présenter sous peu [REDACTED]

### SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 FÉVRIER 2012

M. Bazin rappelle que l'on doit transmettre aux membres du conseil d'administration les résultats de [REDACTED].

### RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 27 février 2012)

[REDACTED], fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 27 février 2012. Étaient présents à cette assemblée, [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de ladite assemblée.

#### Nomination d'administrateur (Rexforêt inc.)

[REDACTED] indique que le comité a procédé alors à la désignation de M. Jean-Sylvain Lebel, sous-ministre associé aux Opérations régionales au ministère des Ressources naturelles et de la faune, en remplacement de M. Pierre Grenier, au conseil d'administration de Rexforêt inc., filiale de la Société.

#### Approbation - Règlement intérieur - Modifications proposées

[REDACTED] indique que les modifications ici proposées au Règlement intérieur de la Société ont été soumises par la direction et passées en revue par le comité qui en recommande l'approbation.

[REDACTED], demande que l'on ajoute à la Section I, dans l'énumération des fonctions du conseil d'administration, le fait qu'il doit également s'assurer que [REDACTED]

[REDACTED], relativement à la grille d'autorité afférente au Programme d'appui au redressement et à la rétention, dans le cadre du programme Essor, volet 2, indique que [REDACTED]

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Règlement intérieur de la Société, sous réserve :

■ Quant à la Section I, dans l'énumération des fonctions du conseil d'administration, d'ajouter le fait qu'il doit également s'assurer que ■■■■■■■■■■

■ Quant à la grille d'autorité afférente au Programme d'appui au redressement et à la rétention des entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, dans le cadre du programme Essor, volet 2 (Section 13 de l'Annexe I), ■■■■■■■■■■

Approbations - Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive - Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive - Code d'éthique applicable aux administrateurs désignés d'Investissement Québec - Modifications proposées

■■■■■ précise que les modifications proposées aux divers codes d'éthique l'ont été suite à l'étude des commentaires effectués à leur égard par le secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation du Conseil exécutif du gouvernement.

Certaines précisions sont demandées quant à la notion d'administrateur à temps plein et quant au questionnaire à être rempli annuellement.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive et au Code d'éthique applicable aux administrateurs désignés d'Investissement Québec de la Société, telles que présentées aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 19 mars 2012)**

■■■■■, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt ce jour. Étaient présents à cette assemblée ■■■■■■■■■■

M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée.

■■■■■ indique que le comité a approuvé le plan d'audit interne de la Société pour la période 2012-2015.

Il a également pris connaissance de l'approche globale en gouvernance financière.

Il a ensuite passé en revue le budget de la Société pour son prochain exercice, tel que déposé par la direction et il en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le comité s'est enquis du contenu du rapport à venir au conseil d'administration relativement à l'exécution de ses tâches.

Le comité a également pris connaissance de l'état des travaux en matière d'optimisation des ressources.

En réponse à un administrateur, [REDACTÉ] rappelle le rôle du Vérificateur général du Québec à l'égard de la Société.

### **RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 19 mars 2012)**

[REDACTÉ] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, [REDACTÉ]

#### **Filiales opérantes - Révision salariale - 2012-2013**

Le comité a passé en revue les propositions de hausses salariales recommandées par les conseils d'administration de chacune des filiales opérantes de la Société pour le prochain exercice de la Société.

[REDACTÉ] énumère les paramètres des hausses en question, précisant que dans le cas du C.D.M.V. et de SOQUEM, celles-ci visent les employés non syndiqués.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la révision salariale pour les filiales opérantes de la Société pour l'exercice 2012-2013, telle que présentée au conseil d'administration.

#### **Personnel non syndiqué de la Société - Révision salariale - 2012-2013**

[REDACTÉ] indique qu'en fonction de la Loi 100, la hausse paramétrique des échelles applicables aux cadres et cadres intermédiaires pour le prochain exercice de la Société est fixée à 0,75%. Une progression salariale de [REDACTÉ]% est globalement prévue, notamment pour compléter l'harmonisation des rémunérations applicables à l'égard de certains postes, suite à la fusion de l'année dernière.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER à l'égard de l'exercice 2012-2013 de la Société une hausse de 0,75% des échelles salariales applicables aux cadres et cadres intermédiaires de la Société et une progression salariale globale de [REDACTÉ]%.

[REDACTED]

[REDACTED] fait état du fait qu'à ce jour, [REDACTED]  
[REDACTED]

En fonction [REDACTED]  
[REDACTED]

Le comité déterminera au cours des prochaines semaines [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] à participer au

[REDACTED]

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

[REDACTED] D'ADOPTER [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] se joint à l'assemblée.

[REDACTED] décrit brièvement [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres du conseil d'administration discutent de [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Relations de travail

[REDACTED] relate le compte rendu fait par la direction relativement à l'état des relations de travail au sein de la Société et plus particulièrement [REDACTED]

[REDACTED] fait état de la position de la direction à ce sujet.

Autres sujets

[REDACTED] indique que, vu l'heure tardive, le comité n'a pu [REDACTED]

## RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 19 mars 2012)

[REDACTED], fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue ce jour. Étaient présents à cette assemblée

[REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de cette assemblée.

### Profil de l'actif sous gestion

[REDACTED] indique que le comité a passé en revue l'analyse faite de la valeur nette comptable de la Société au 31 décembre 2011 et ce, par instruments financiers, catégories de risque et secteurs d'activités; cette valeur s'est accrue de quelque [REDACTED] \$ depuis le début de l'exercice; peu de changements sont à noter; les balises fixées sont respectées.

Le comité, dans ce cadre, a pris connaissance [REDACTED]

[REDACTED]

### Risques de marché - Principes directeurs

Le comité a demandé que pour chacun des titres boursiers détenus par la Société, un court document soit préparé, qui contiendra une description du titre et de l'entreprise [REDACTED]

Il est autrement précisé qu'il n'est pas dans la mission et la pratique de la Société d'effectuer, sur une base active, de l'achat/vente de titres boursiers.

La vente ou la quasi-vente par l'achat de produits dérivés de ces titres devra continuer à être autorisée en fonction des paliers d'autorisation prévus au Règlement intérieur.

Après étude de la situation qui prévaut au sein de la Société en cette matière, les membres du comité ont demandé que [REDACTED]

[REDACTED]

Le comité a passé en revue la présentation de la direction portant [REDACTED]

[REDACTED]

Il a été demandé [REDACTED]

[REDACTED]

██████████  
 ██████████ indique qu'il a été proposé que la filiale ██████████ prenne une participation dans ██████████ L'objectif ██████████

Cette participation nécessiterait ██████████

#### Rapport de conformité au Règlement intérieur

Le comité a pris connaissance du rapport de la direction de la vérification interne relativement à la conformité au Règlement intérieur des diverses décisions prises au sein de la Société.

#### Travaux afférents à la gestion des risques

Le comité a finalement passé en revue la liste des travaux afférents à la gestion des risques présentement menés ██████████. Un échéancier a été demandé à cet égard.

En réponse à un administrateur, ██████████ indique qu'il n'y a pas eu de changement dit «significatif» par rapport à la composition du portefeuille des actifs de la Société depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011.

#### APPROBATION DU BUDGET 2012-2013

██████████ se joint à l'assemblée.

Les données afférentes au prochain exercice sont présentées ici, en comparaison avec celles de l'exercice en cours.

██████████ commente d'abord le bilan à la valeur de consolidation. Le prochain exercice devrait voir croître l'actif de quelque ██████████ \$; les avances du gouvernement ██████████

██████████ commente ensuite le portefeuille global qui devrait augmenter de quelque ██████████ \$ et qui tient compte d'une ██████████ de ██████████ \$. Il décrit ensuite le flux de trésorerie corporatif qui notamment tient compte d'une ██████████; ██████████ rappelle que les avances du gouvernement pour les fins d'investissements aux divers fonds de capital de risques ██████████. ██████████ passe en revue la ventilation opérée quant aux mises de fonds; ██████████ ici opérée vise à rendre conforme au Plan stratégique l'ordre de grandeur des mises de fonds pour l'exercice 2012-2013.

██████████ décrit ensuite le sommaire des résultats consolidés; le bénéfice net devrait se situer à hauteur de ██████████ \$. Quant aux revenus du portefeuille, une baisse de l'ordre de ██████████ \$ est à prévoir, comprenant, entre autres, par rapport à l'exercice 2011-2012, une hausse de ██████████ \$ quant aux gains sur réalisations de placements et une baisse additionnelle de ██████████ \$ par rapport aux investissements de capital de risque. En réponse à un administrateur, ██████████ explique les raisons au soutien de la baisse de quelque ██████████ \$ à prévoir des ██████████, bien que ██████████



Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le Plan d'action de la Société pour l'exercice 2012-2013, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

█ quitte l'assemblée.

**REVUE DES FILIALES OPÉRANTES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC (pour information)**

MM. █

█ se joignent à l'assemblée.

█ rappelle qu'au 31 décembre 2011 les filiales opérantes de la Société avaient une valeur nette comptable de près de █\$; la plus importante d'entre elles étant alors █.

█ présente d'abord les filiales █. Il explique, pour chacune, les raisons ayant motivé l'intervention, à l'époque, de la SGF.

█

█

█

█

█

█

█

█

[REDACTED]

[REDACTED]

M. Bourque rappelle que

[REDACTED]

M. [REDACTED] décrit les filiales de la Société oeuvrant dans le domaine agroalimentaire.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] rappelle que

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] rappelle que [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] quittent l'assemblée.

[REDACTED] (état de la situation)

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

Dans un premier temps, [REDACTED] traite de [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED] commente ensuite [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED] quitte l'assemblée.

[REDACTED] (investissement additionnel)

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] explique que pour [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED] indique qu'il y a lieu pour la Société de [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED] explique [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED] rappelle [REDACTED]

Il est par ailleurs précisé que [REDACTED]

Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration relativement à [REDACTED]

[REDACTED] quitte l'assemblée.

Après délibérations et sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER un investissement additionnel au sein de [REDACTED] par la Société ou toute filiale impliquée pouvant atteindre \$ en [REDACTED] dans le cadre [REDACTED] et M\$ dans le cadre [REDACTED] pour couvrir les activités découlant de l'étude de faisabilité et autres travaux dans le cadre de [REDACTED], le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite au conseil d'administration lors de la présente assemblée.

#### **APPROBATION D'UN CONTRAT ENTREPRISE AVEC [REDACTED]**

[REDACTED], se joint à l'assemblée.

[REDACTED] rappelle sommairement les points saillants de la Politique de gouvernance en gestion des ressources informationnelles adoptée par le conseil d'administration en décembre 2011.

Elle décrit [REDACTED]

En réponse à un administrateur, elle indique que [REDACTED]

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver le contrat ici proposé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la conclusion par la Société [REDACTED]

[REDACTED] quitte l'assemblée.

**AUTRES AFFAIRES**

██████████  
En réponse à un administrateur, ██████████ précise que des discussions étaient antérieurement en cours avec ██████████ pour les fins ██████████  
██████████

**Lobbyisme**

██████████, ██████████, indique que le comité va se pencher sur l'application aux activités de la Société de la législation québécoise en matière de lobbyisme.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

**DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 23 avril 2012, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 10h00, lundi, le 16 avril 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENT :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée spéciale.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée spéciale.

**RESSOURCES QUÉBEC**

**Constitution**

M. Bazin fait état des derniers développements relativement à la constitution de Ressources Québec, nouvelle filiale de la Société.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu de procéder à la constitution de cette filiale.

ATTENDU QUE le Discours sur le budget de 2012-2013, prononcé le 20 mars 2012, annonçait la création de Ressources Québec, filiale d'Investissement Québec, permettant de regrouper et de dynamiser la participation gouvernementale dans les projets de sociétés minières et du secteur des hydrocarbures;

ATTENDU QUE, dans les circonstances, il y a lieu de procéder à la constitution de cette filiale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q. c. I-16.0.1), telle constitution doit être autorisée par le gouvernement, aux conditions qu'il détermine.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE PROCÉDER à la constitution d'une nouvelle filiale d'Investissement Québec, sous la dénomination sociale de Ressources Québec inc., ce, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (L.R.Q. c. S-31.1) ; et
- DE DEMANDER au gouvernement d'autoriser la constitution de Ressources Québec inc., en conformité avec l'article 6 de la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q. c. I-16.0.1).

M. Bazin indique que lors de l'assemblée du conseil d'administration du 23 avril prochain, une présentation sur le bilan d'ouverture Ressources Québec sera faite; une discussion devra être tenue sur la gouvernance à privilégier dans cette filiale. Il y aura lieu également de désigner les membres du conseil d'administration de la nouvelle filiale.

#### Capitalisation

En fonction du contenu du Discours sur le budget 2012-2013 relativement à la capitalisation de Ressources Québec, il y a lieu d'offrir au ministre des Finances de souscrire des actions de la Société.

ATTENDU QUE le Discours sur le budget de 2012-2013, prononcé le 20 mars 2012, annonçait la création de Ressources Québec, filiale d'Investissement Québec, permettant de regrouper et de dynamiser la participation gouvernementale dans les projets de sociétés minières et du secteur des hydrocarbures et que celle-ci, entre autres, serait dotée d'une nouvelle capitalisation de 250 M\$;

ATTENDU QUE cet apport de fonds doit s'effectuer par une souscription d'actions de Ressources Québec inc. par son unique actionnaire, Investissement Québec (la «Société»);

ATTENDU QU'à cette fin, le conseil d'administration de la Société convient qu'il y a lieu d'offrir au ministre des Finances de souscrire des actions de la Société conformément à l'article 61 de la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q. c. I-16.0.1).

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'OFFRIR au ministre des Finances de souscrire des actions d'Investissement Québec (la «Société») à hauteur de 250 M\$, pour permettre à la Société de capitaliser Ressources Québec inc., sa nouvelle filiale à être constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (L.R.Q. c. S-31.1).

#### AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

**DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs ne tiennent aucune discussion à huis clos.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 23 avril 2012, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 23 avril 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Bazin indique d'abord que les rubriques 9 ([REDACTED] réinvestissement croissance prêt garanti) et 11 ([REDACTED] – demande d'investissement), sont retirées de l'ordre du jour. Il relate les événements concernant ces deux dossiers qui amènent la direction à en demander, à ce stade, le retrait de l'ordre du jour.

Aussi, la rubrique 12 (Revue du portefeuille du secteur forestier – Investissement Québec et Fonds du développement économique et les rubriques suivantes prendrons rang avant la rubriques 6 et les suivantes.

À la demande d'un administrateur, il est par ailleurs demandé de faire le point sur le dossier [REDACTED] sous la rubrique « Autres affaires ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve des modifications précitées.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LES 19 MARS 2012 ET 16 AVRIL 2012**

Assemblée du 19 mars 2012 :

[REDACTED] demande que les corrections suivantes soient apportées au procès-verbal à la rubrique « Rapport du comité des ressources humaines, assemblée du 19 mars 2012 » :

[REDACTED], demande, toujours sous la rubrique « Rapport du comité », qu'à la sous-rubrique « [REDACTED] »;

[REDACTED] demande qu'un ajout soit apporté sous la rubrique « Rapport du comité de gestion des risques, assemblée du 19 mars 2012 », à la sous-rubrique « [REDACTED] », à savoir au premier paragraphe, quatrième ligne, après les mots « pourrait s'avérer difficile », les mots « [REDACTED] ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 19 mars 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve des modifications précitées.

Assemblée spéciale du 16 avril 2012 :

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 16 avril 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 19 mars 2012 et du 3 avril 2012)**

Les administrateurs acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

[REDACTED], fait rapport au conseil relativement aux assemblées du comité tenues le 19 mars 2012 et le 3 avril 2012.

À ces deux assemblées, tous les membres du comité étaient présents, [REDACTED]

[REDACTED] M. Paquet en a été le secrétaire.

Lors de l'assemblée du 19 mars 2012, le comité s'est enquis de l'application aux activités de la Société de la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme [REDACTED] a, notamment, fait état des [REDACTED].

Quant à l'assemblée du 3 avril 2012, [REDACTED] indique qu'aux termes des ententes intervenues [REDACTED]

**RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 23 avril 2012)**

Les administrateurs acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

[REDACTED] indique que le comité a approuvé le procès-verbal de sa réunion tenue le 19 mars 2012 puis a étudié les paramètres de négociation recommandés par la direction relativement au renouvellement de la convention collective des employés de la SOQUEM inc., filiale de la Société.

[REDACTED] fait état des principaux paramètres retenus et rappelle la situation de l'emploi dans ce domaine à l'heure actuelle. [REDACTED]

Quant au plan de relève des principaux employés de la Société, elle indique qu'il sera traité lors de la prochaine assemblée du comité.

Sur recommandation du comité des ressources humaines et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER à l'égard des employés de SOQUEM inc., filiale à part entière de la Société, le mandat d'augmentation d'ajustement salarial et d'ajustement des clauses à incidence monétaire pour les années 2012 et 2013, selon les paramètres présentés aux administrateurs de la Société au cours de la présente assemblée.

## SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 MARS 2012 ET DU 16 AVRIL 2012

En réponse à un administrateur, [REDACTÉ] précise que le comité se penche effectivement sur les implications pour la Société de l'application de certaines dispositions de la Loi sur la transparence en matière de lobbying.

Ventilation des frais d'exploitation budgétisés pour 2011-2012 :

[REDACTÉ] se joint à l'assemblée.

[REDACTÉ] s'interroge quant au fait que la Société indique

[REDACTÉ] conviennent de valider ceci de part et d'autre.

À la demande d'un administrateur, [REDACTÉ] donne des précisions quant aux honoraires professionnels reliés [REDACTÉ] et quant à l'item « autres dépenses ».

À la demande d'un administrateur, [REDACTÉ] indique que davantage d'informations seront, dans le futur, présentées quant aux frais reliés à la rétroactivité et à la reclassification d'employés.

Les administrateurs reportent à un moment ultérieur de la présente assemblée, la suite de cette rubrique.

## RESSOURCES QUÉBEC

### Bilan d'ouverture

[REDACTÉ] décrit le bilan d'ouverture *pro-forma* de la nouvelle filiale de la Société, Ressources Québec, qui regroupera ses actifs miniers et hydrocarbures et celui du nouveau fonds Capital Mines Hydrocarbures qui, au départ, regroupera certains actifs compris dans le Fonds du développement économique. [REDACTÉ]

[REDACTÉ] poursuit en décrivant la composition du portefeuille initial de Ressources Québec. Le transfert de ces actifs à la filiale Ressources Québec n'engendrera ni gain ou perte pour la Société.

Des précisions sont par ailleurs demandées sur la garantie de prêt bénéficiant à Petrolia, en fonction de l'investissement par ailleurs autorisé par le comité de financement de la Société.

### Gouvernance

[REDACTÉ] se joint à l'assemblée.

[REDACTÉ] rappelle les faits afférents à la mise sur pied de Ressources Québec qui sera donc une filiale à part entière de la Société. Le gouvernement a par ailleurs prévu d'y injecter, par l'entremise de la Société, jusqu'à 250 000 000 \$.

[REDACTÉ] indique que le conseil d'administration de cette filiale sera composé de huit membres et que son président du conseil d'administration, sera le président et le chef de la direction de la Société. Le conseil comprendra trois autres membres issus du conseil d'administration de la Société et quatre autres membres issus de l'externe, dont obligatoirement un sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et de la faune.

[REDACTED], indique que les membres du comité se sont réunis aujourd'hui, préalablement à la tenue de la présente assemblée, en présence [REDACTED]

Les nominations suivantes au conseil d'administration de Ressources Québec ont été approuvées :

- M. Jacques Daoust à titre de président du conseil d'administration; et
- M. José P. Dorais, M<sup>mes</sup> Hélène Lévesque et Christyne Tremblay ainsi que M. Glenn Kelly, M<sup>mes</sup> Louise Milette, Nancy Orr et M. Robert Sauvé. Les curriculum vitae de ces dernières personnes ont été remis aux membres du conseil d'administration.

[REDACTED] précise que ces nominations sont faites pour une année. Une fois l'année écoulée, les mandats pourront faire l'objet de renouvellements. Les critères retenus seront notamment ceux des compétences requises et de la disponibilité.

Il est demandé que ces nominations soient approuvées par le conseil d'administration.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la nomination des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société, M<sup>mes</sup> Lévesque et Tremblay, MM. Daoust et Dorais s'abstenant quant à leur nomination propre : M. Jacques Daoust, à titre de président du conseil d'administration, M. José P. Dorais, M<sup>mes</sup> Hélène Lévesque et Christyne Tremblay ainsi que M. Glenn Kelly, M<sup>mes</sup> Louise Milette, Nancy Orr et M. Robert Sauvé

[REDACTED] indiquent que le comité de gouvernance et d'éthique se penchera sur la question de la gouvernance de cette nouvelle société, notamment en fonction de l'imputabilité qui en découle pour Investissement Québec, en tant que société-mère.

[REDACTED] explique la différence qui existera entre Ressources Québec et le fonds Capital Mines Hydrocarbures et le rôle de la Société à l'égard de ce dernier fonds.

Les membres demandent qu'une présentation puisse être faite sur l'ensemble du Plan Nord.

#### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 MARS 2012 ET DU 16 AVRIL 2012 (suite)

[REDACTED] explique que la société ne participera pas, pour l'instant, financièrement à la capitalisation de [REDACTED]. Si le dossier devait revenir à l'étude, il sera présenté de nouveau au comité de gestion des risques.

M. Daoust fait état de [REDACTED]

[REDACTED] quitte l'assemblée.

REVUE DU PORTEFEUILLE DU SECTEUR FORESTIER- INVESTISSEMENT QUÉBEC ET FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] indique d'abord que le portefeuille du secteur foresterie au 31 décembre 2011 de la Société, se chiffre à [REDACTED] \$ et celui de Fonds du développement économique à [REDACTED] \$. Ce portefeuille est composé d'actions, de prêts et de garanties de prêts.

À la demande d'un administrateur, il est précisé que les prêts garantis dans ce secteur représentent [REDACTED]

[REDACTED] décrit le portefeuille Comptes majeurs dans ce secteur ; il donne séance tenante [REDACTED]

Les administrateurs ont pu prendre connaissance des [REDACTED]

Quant à [REDACTED], [REDACTED] rappelle que le prêt qui lui a été consenti par [REDACTED], ce qui pourra être invoqué advenant [REDACTED] explique la position de la direction à ce sujet.

Quant à [REDACTED], [REDACTED] signale [REDACTED]. Par ailleurs, [REDACTED] explique sommairement la transaction à intervenir relativement à [REDACTED] et à son transfert à [REDACTED].

Quant à [REDACTED], [REDACTED] rappelle que la Société détient quelques [REDACTED] % des actions en circulation et signale le gain potentiel possible, en fonction du coût actuellement aux livres de la Société.

Quant à [REDACTED], [REDACTED] fait état d'une acquisition à venir d'une entreprise [REDACTED] achetée par [REDACTED] devant donner lieu à [REDACTED]. [REDACTED] rappelle que la Société [REDACTED]. Il décrit par ailleurs, [REDACTED]

Quant à [REDACTED] M [REDACTED] indique que suite à [REDACTED] [REDACTED] dépend, quant à elle, de [REDACTED]. Il est évidemment difficile de prévoir le [REDACTED]. [REDACTED] fait état [REDACTED]

Quant à [REDACTED], [REDACTED] indique que les efforts menés par le syndicat de prêteurs [REDACTED]

[REDACTED] indique, par ailleurs, que les interventions financières de la Société pour [REDACTED]

commente ensuite la composition du portefeuille du FDE dans ce secteur. Ainsi, quant au programme de soutien de l'industrie forestière (PFIF), indique que quelque \$ destinés au support financier du secteur pendant la période de crise dans l'industrie. Le programme compte quelques répartis pour

Quant au programme RENFORT, les interventions dans ce secteur ont représentés quelque % de l'ensemble répartis sur ;

Quant au nouveau programme ESSOR, celui-ci remplace le programme PASI ; il ne permet pas le financement du fonds de roulement.

Quant aux mandats gouvernementaux, ils comprennent au 31 décembre 2011 pour un total de \$, dont au

précise que s'ajouteront à ces dossiers ceux de , qui ne sont pas encore déboursés.

explique quant à elle le nouveau programme d'appui au redressement et à la rétention des entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté.

explique sommairement le contenu du programme CAES Économie sociale.

conclut en décrivant le portefeuille UNIQ du secteur forestier, qui inclut les programmes antérieurs (dont le PAFE) et qui relèvent des fonds propres de la Société.

Il est précisé que des informations afférentes à la création ou au maintien d'emplois ainsi qu'aux retombées fiscales sont fournies à l'égard de chacun des dossiers étudiés.

rappelle qu'une présentation sur les perspectives de l'industrie forestière sera faite à la prochaine assemblée du conseil d'administration.

quitte l'assemblée.

#### **(réinvestissement croissance)**

quittent l'assemblée.

se joignent à l'assemblée.

rappelle d'abord la nature de cette entreprise et des informations communiquées à la Société à son sujet.

Il rappelle

explique le statut des projets qui étaient alors envisagés. Il rappelle l'intérêt de la Société à appuyer le développement au Québec

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document de présentation par rapport à cet investissement additionnel qui leur a été remis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Il s'en suit une discussion entre les membres du conseil d'administration et les employés de la Société affectés à ce projet. Ainsi, [REDACTED]

Quant à [REDACTED]

Sur recommandations du comité de financement et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER la Société ou l'une de ses filiales à part entière, à [REDACTED]

[REDACTED] quittent l'assemblée.

**TABLEAU DE BORD - Suivi trimestriel du plan d'action 2011-2012 au 31 mars 2012**

[REDACTED] rappelle d'abord l'importance [REDACTED]

[REDACTED] indique qu'en raison de la fin d'année récente de la Société, [REDACTED]

Les administrateurs ont pu prendre connaissance [REDACTED]

Il s'en suit une discussion [REDACTED]

Ainsi, [REDACTED]

Une note est demandée quant à [REDACTED]

Il y a aussi lieu de s'interroger sur [REDACTED]

**RAPPORT SEMESTRIEL (2<sup>e</sup> semestre 2011-2012) des interventions financières autorisées par le comité de financement d'Investissement Québec**

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du rapport de l'intervention financière autorisée par le comité de financement de la Société pour deuxième semestre 2011-2012 qui leur a été remis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Des précisions sont demandées quant à l'intervention financière, de la DFS auprès de [REDACTED] ainsi, que, par rapport aux Comptes majeurs, quant aux interventions dans [REDACTED]

**AUTRES AFFAIRES**

À la demande d'un administrateur, [REDACTED], explique l'évolution des faits afférents à l'entreprise [REDACTED].

M. Bazin signale, par ailleurs, le prix d'excellence touristique récemment attribué à M<sup>me</sup> Claudine Roy, membre du conseil d'administration, eu égard à l'événement de la Traversée de la Gaspésie. Les membres du conseil d'administration se joignent à M. Bazin pour féliciter chaleureusement M<sup>me</sup> Roy à ce sujet.

**DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 18 juin 2012, à compter de 13h30.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h00, lundi, le 7 mai 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

**ABSENTS :**

■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

■ [REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone, et les remercie de s'être rendus disponibles pour les fins de cette assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la société, agit comme secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

M. Jean Bazin indique que la présente assemblée ne vise à traiter que d'un seul sujet, à savoir,

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] explique sommairement l'ensemble de la transaction, appuyée financièrement

[REDACTED]

Dans le cadre [REDACTED]

[REDACTED] indique [REDACTED]

Il est donc, dans ce contexte, [REDACTED]

[REDACTED] confirme que, [REDACTED]

Il s'ensuit une discussion entre les membres du conseil d'administration et les membres présents de la direction. [REDACTED]

Les administrateurs prennent acte [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

**DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Aucune discussion à huis clos n'est tenue.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 28 mai 2012, à 13h30.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 28 mai 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENTE :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENT:**

[REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

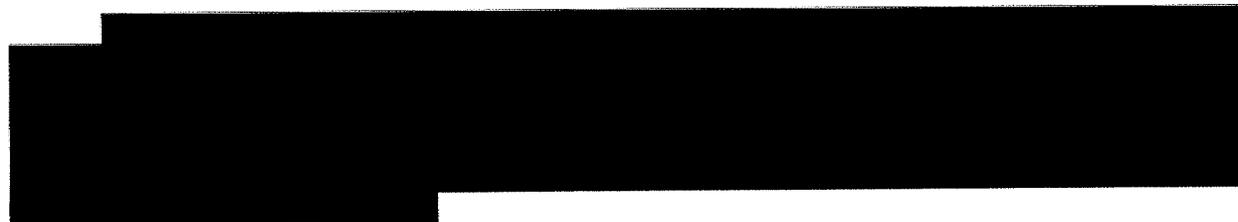
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LES 23 AVRIL 2012 ET 7 MAI 2012**

*Assemblée du 23 avril 2012*



Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 23 avril 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve des modifications précitées.

*Assemblée spéciale du 7 mai 2012 :*

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 7 mai 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 23 AVRIL 2012 (dossiers approuvés par le comité de financement) (précisions)**

Relativement à la ventilation des frais d'exploitation budgétisés de la Société pour 2012-2013, [redacted] indique qu'il était adéquat de prévoir au budget de la Société les montants [redacted]

[redacted] *(Comptes majeurs)*

Il est précisé que [redacted], à l'égard de laquelle l'investissement de la Société a été effectué. [redacted] explique sommairement [redacted]

[redacted] *(Comptes majeurs)*

[redacted] explique qu'en raison d'une intervention financière antérieurement complétée, l'investissement de la Société autorisé par le comité de financement [redacted]

Il est précisé que la Société a obtenu la possibilité de désigner une personne à l'élection annuelle des membres du conseil d'administration de la Société.

Étant donné la nature des activités de cette entreprise et de d'autres figurant dans le portefeuille de la Société, les administrateurs demandent [redacted]



[REDACTED] (DFS)

[REDACTED] précise que la transaction qui aurait consisté en [REDACTED]

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 23 avril 2012 et du 25 mai 2012)**

*Assemblée du 23 avril 2012*

[REDACTED], fait rapport au conseil relativement aux assemblées du comité tenues le 23 avril 2012 et le 25 mai 2012. Tous les membres étaient présents à ces assemblées, [REDACTED]

[REDACTED] indique que lors de l'assemblée du 23 avril 2012, le comité a passé en revue la liste des administrateurs désignés par la Société pour siéger au conseil d'administration des entreprises en portefeuille.

Le comité a également discuté de l'application aux activités de la Société de la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme. [REDACTED]

Le comité a également demandé des recommandations relativement à la désignation des administrateurs des filiales en propriété exclusive qui sont en exploitation.

Par ailleurs, le comité a tenu des discussions relativement [REDACTED]

Le comité a, dans un premier temps, pris connaissance du projet de modification du règlement intérieur de la Société qui est soumis pour approbation au cours de la présente assemblée du conseil d'administration et il en recommande l'approbation.

Le comité a entendu les membres présents de la direction relativement au contenu des documents relatifs à la gouvernance de Ressource Québec qui sont soumis pour approbation au conseil d'administration au cours de la présente assemblée.

**RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 28 mai 2012)**

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

M<sup>me</sup> Lévesque fait état qu'il s'agit ici d'une première étape et qu'un traitement plus spécifique a été demandé [REDACTED]

Mandat de négociation en vue du renouvellement de la convention collective - Association des juristes de l'État

[REDACTED] décrit les membres du personnel de la Société qui font partie de l'unité d'accréditation représentée par l'Association des juristes de l'État, à savoir onze avocats ou notaires, dont deux sont issus de la SGF. [REDACTED]. Elle indique que la convention collective est échue depuis trois ans et que les demandes syndicales sont axées sur un rattrapage salarial [REDACTED].

[REDACTED] décrit les tâches accomplies par les divers juristes de la Société.

[REDACTED] explique les paramètres du mandat de négociation proposé par la direction et les coûts que cela implique.

[REDACTED] fait état [REDACTED].

Il s'en suit des discussions [REDACTED]

[REDACTED]

Après délibérations et sur recommandation du comité des ressources humaines et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le mandat de négociation en vue du renouvellement de la convention collective des juristes de la Société, le tout tel que décrit aux administrateurs au cours de la présente assemblée.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sur recommandation du comité des ressources humaines et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

[REDACTED]

[REDACTED]

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 28 mai 2012)**

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

[REDACTED] indique, dans un premier temps, que le comité a passé en revue, pour fins de recommandation au conseil d'administration, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. La direction a d'abord présenté le bilan à la valeur de consolidation, puis le portefeuille global et le sommaire des résultats consolidés. Une revue financière a ensuite été présentée. Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2011 ont été passés en revue et en particulier certaines des notes complémentaires auxdits états.

[REDACTED] attire l'attention des administrateurs quant [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] rappelle que la Société, [REDACTED]

[REDACTED]

Les auditeurs confirment autrement que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation qui concerne la Société au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup>

avril 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, conformément aux IFRS.

Le comité a par la suite reçu la communication de fin d'exercice de la part de Deloitte et du Vérificateur général du Québec. Ce rapport résume les principales constatations découlant de l'audit. L'excellente collaboration apportée par la direction financière de la Société et les autres vice-présidences des directions impliquées a été notée. Les risques d'audit ont été passés en revue, de même que les travaux exécutés par les auditeurs à cet égard. Les anomalies non corrigées s'avèrent être en dessous du seuil de tolérance, déterminé par les auditeurs. Samson Bélair Deloitte & Touche a par ailleurs, confirmé son indépendance par rapport à la Société.

Les membres présents du comité ont rencontré les représentants des auditeurs en l'absence des dirigeants et autres membres du personnel de la Société et, à l'inverse, a pu discuter de l'audit avec ceux-ci en l'absence des représentants des auditeurs.

Le comité a par la suite examiné les états financiers du Fonds de développement économique pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. [REDACTED] indique à cet égard que le conseil d'administration de la Société reçoit les états financiers du Fonds du développement économique.

[REDACTED] fait le point sur le déroulement du plan d'audit interne présentement en vigueur.

#### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011-2012.

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] présente aux administrateurs, en mode comparatif 1<sup>er</sup> avril 2011 / 31 mars 2012, le bilan à la valeur de consolidation de la Société et son portefeuille global. On note, en particulier, l'augmentation des prêts au niveau du réseau régional, en conséquence de l'orientation décidée par le conseil d'administration, la bonne performance des co-entreprises, notamment en raison [REDACTED], et l'accroissement du capital de risque, en raison des fonds d'investissement.

Ainsi, en tenant compte des garanties, déductions faites du passif au titre des garanties - réseau régional, le portefeuille global de la Société est de [REDACTED] \$.

[REDACTED] commente le sommaire des résultats consolidés pour la période terminée le 31 mars 2012, en mode comparatif avec le budget adopté pour cet exercice. Il note, en particulier, que les frais d'administration sont de l'ordre de [REDACTED] \$, [REDACTED] et que le bénéfice est de l'ordre de [REDACTED] \$, soit significativement plus qu'indiqué au plan stratégique en cours de la Société.

Quant aux revenus générés par le portefeuille, [REDACTED] note [REDACTED] note également [REDACTED].

Au titre des dépenses, [REDACTED] note que [REDACTED]

[REDACTED] poursuit en décrivant l'état du flux de trésorerie et commente la répartition de l'encaisse.

indique qu'en conséquence

remercie à nouveau les dirigeants, cadres et employés de la Société qui ont œuvré à la préparation des états financiers.

Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2011, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

**MODIFICATIONS À LA RÉOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE**

Les administrateurs ont pris connaissance des modifications proposées à la résolution relative aux affaires bancaires, aux avances du Ministre des finances et à certains instruments et contrat de nature financière de la Société qui leur ont été remise préalablement à la tenue de la présente assemblée et se disent d'avis qu'il y a lieu de les approuver.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, les modifications proposées par la direction à la résolution du conseil d'administration relative aux affaires bancaires aux avances du Ministre des finances et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société ;
- D'APPROUVER, que ladite résolution soit dorénavant à l'effet suivant, à savoir :

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ**

**1. AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES**

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la "Banque") et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

**2. SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE**

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention "POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC" ou toute autre mention équivalente.

### 3. AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'OBTENTION D'EMPRUNTS ET À L'OCTROI DE GARANTIES, À LA NÉGOCIATION D'ACTIONS, OBLIGATIONS OU AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET À L'ACQUISITION DE PLACEMENTS

- a) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées ci-dessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés;
- b) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (365 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3a) de la présente.
- c) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relative aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société;
- d) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées à transiger incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3c) de la présente.

### 4. AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances.

### 5. AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX TRANSACTIONS D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe D, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations ou des risques de crédit.

### 6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV Inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et que ceux-ci en aient accusé réception.

ANNEXE « A »

Jean-Jacques CARRIER, Jacques DAOUST, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, Valérie GOURDES, André LAROSE, Isabelle LECOURS, Isabelle LORD, Shirley LOUBERT

ANNEXE « B »

Jean-Jacques CARRIER, Jacques DAOUST, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT

ANNEXE « C »

Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, Valérie GOURDES, André LAROSE

ANNEXE « D »

Jean-Jacques CARRIER, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, André LAROSE

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC**

indique que le régime d'emprunts de l'ancienne Investissement Québec qui bénéficiait depuis la fusion à la nouvelle Société, vient à échéance le 30 juin 2012 et qu'il y a lieu, dans ce contexte, d'instaurer un nouveau régime d'emprunts à hauteur de 300 000 000 \$, et ce, jusqu'au 30 avril 2015.

Ce régime permet d'emprunter à court terme auprès des institutions financières ou auprès du Ministre des finances, mais, dans ce cas, que pour des emprunts à long terme. Le régime permet également de contracter une partie des emprunts en dollars américains.

explique qu'un décret devra être pris par le gouvernement pour autoriser ce régime d'emprunts.

Il s'en suit une discussion avec les membres du conseil d'administration [REDACTED]

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par Investissement Québec, valide jusqu'au 30 avril 2015, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 300 000 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au décret numéro 1367-2009 du 21 décembre 2009, pris en vertu du paragraphe 1° de l'article 65 de la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., c. I-16.0.1), Investissement Québec ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de 5 000 000 \$ le total de ses emprunts en cours et non encore remboursés ;

ATTENDU QUE la résolution CAIQ09.072, adoptée le 20 octobre 2009 par le conseil d'administration d'Investissement Québec, institue un régime d'emprunts permettant à Investissement Québec d'emprunter, d'ici le 30 juin 2012, à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, pour combler des besoins n'excédant pas 1 900 000 000 \$, en tenant compte des éléments suivants :

- a) une partie de ces emprunts à court terme, par voie de marge de crédit ou à long terme pourrait être contractée en devise américaine auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;
- b) l'encours total maximal des emprunts réalisés par Investissement Québec, incluant le présent régime d'emprunts, s'établira à 3 340 000 000 \$;

ATTENDU QUE le décret numéro 1368-2009 du 21 décembre 2009 autorise Investissement Québec à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), Investissement Québec désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2015, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 300 000 000 \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, Investissement Québec désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'Investissement Québec désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 27 février 2007 conclue entre Investissement Québec et le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution adoptée le 20 octobre 2009, par le conseil d'administration d'Investissement Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2015, permettant à Investissement Québec d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 300 000 000 \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme ;

B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par voie de marge de crédit ;

C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.

3. QUE les emprunts contractés par Investissement Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :

a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder :

i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme, édicté par le décret numéro 955-2008 du 8 octobre 2008, tel que ce règlement peut être modifié ou remplacé de temps à autre; ou

ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière ;

b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.

B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par voie de marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme conclue entre les parties en date du 27 février 2007, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission



régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2012, lui permettant d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 3 000 000 000 \$, en tenant compte des éléments suivants :

- A. une partie de ces emprunts à court terme, par voie de marge de crédit ou à long terme pourrait être contractée en devise américaine auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le décret numéro 341-2011 du 30 mars 2011 autorise le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à verser à Investissement Québec, à titre de gestionnaire du Fonds du développement économique, les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations, après s'être assuré qu'elle n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre des emprunts à être contractés, en vertu du régime d'emprunts institué par Investissement Québec, à titre de gestionnaire du Fonds du développement économique, valide jusqu'au 30 juin 2012, lui permettant d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour combler des besoins de 3 000 000 000 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2015, lui permettant d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 560 000 000 \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 77.1 de cette loi, ce régime d'emprunts doit être approuvé par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 1<sup>er</sup> avril 2011 conclue entre Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro CAIQ11.016, adoptée le 28 février 2011 par le conseil d'administration d'Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2015, permettant à Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 560 000 000 \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
  - D) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme ;
  - E) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les



mesures en place pour contrôler ces délégations, l'étude de ces modifications est référée au comité de gestion des risques.

[REDACTED] rappelle, pour ce qui est du programme ESSOR, que les pouvoirs ici indiqués sont exercés avec un représentant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

**RAPPORT ANNUEL ET RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC 2011-2012 ET RAPPORT ANNUEL DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2011-2012**

[REDACTED] se joint à l'assemblée. Les administrateurs ont pu prendre connaissance des rapports ici déposés préalablement à la présente assemblée. Il est demandé de fournir au conseil d'administration, [REDACTED]

Des précisions sont demandées quant [REDACTED]

Des corrections sont par ailleurs demandées quant [REDACTED]

[REDACTED] demande de pouvoir valider certaines références faites au Fonds du développement économique, avant que le rapport annuel puisse être publié.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, avec les correctifs demandés par les administrateurs, le rapport annuel et le rapport de développement durable d'Investissement Québec pour son exercice 2011-2012, tel que présentés aux administrateurs au cours de la présente assemblée.

Les administrateurs ont par ailleurs pris connaissance du rapport de gestion afférent au Fonds du développement économique pour son premier exercice d'existence.

[REDACTED] quitte l'assemblée.

**RESSOURCES QUÉBEC (document d'orientation (règlement intérieur, résolution bancaire, charte du comité de vérification, dispositions législatives concernant le fonds Capital Mines Hydrocarbures)**

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] rappelle les points saillants afférents à la création de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société. En réponse aux demandes du conseil d'administration, la direction propose, pour cette filiale, un mode de gouvernance largement inspiré de celui qui prévaut au sein de la Société. Celui-ci tient compte du fait qu'il ne paraît pas requis pour l'instant d'embaucher des employés au sein de cette Société. L'expertise requise proviendra du personnel de la Société et celle manquante, dans le domaine des hydrocarbures, sera compensée initialement en ayant recours à l'impartition.

[redacted] indique, par ailleurs, que [redacted]

[redacted] explique la position de la direction à cet égard.

Il s'en suit une discussion [redacted]

La nécessité que soit traitée adéquatement la gestion des risques au sein de la filiale est soulevée

[redacted] rappelle que [redacted]

[redacted] filiale.

[redacted] indique [redacted]

[redacted] quittent l'assemblée.

Les administrateurs, [redacted]

M. Bazin indique que ce sujet devra mis à nouveau à l'ordre du jour du conseil d'administration lors de son assemblée du 18 juin 2012.

[redacted] **(demande d'investissement)**

[redacted] se joignent à l'assemblée.

Les administrateurs ont put prendre connaissance la documentation au soutien de cette demande d'investissement préalablement à la tenue de la présente assemblée.

[redacted] rappelle sommairement que [redacted]  
[redacted]

Il est rappelé que [redacted]  
[redacted]

Il est ici proposé de conclure [redacted]  
[redacted]

Il s'en suit une discussion avec les membres du conseil d'administration [redacted]  
[redacted]

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu pour la Société, d'effectuer cet investissement.

Considérant que :

[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]

Sur recommandations du comité de financement et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER un investissement de [redacted] \$ par la Société ou une filiale à part entière pour la prise d'une participation dans [redacted] le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite au conseil d'administration.

[redacted] quittent l'assemblée.

## INDUSTRIES FORETSIÈRE (ÉTAT ET PERSPECTIVES)

[REDACTED] rappelle d'abord que les secteurs du bois et des papiers ont connu une nette régression depuis 2006. Cette régression s'est accompagnée d'une forte baisse de l'emploi ; le secteur de la deuxième transformation a été cependant moins atteint à cet égard.

Il appert qu'en fonction de l'évolution récente des inventaires de copeaux au sol du Québec, une relance possible pour l'industrie du sciage paraît difficile en l'absence d'un marché pour les sous-produits, à moins de trouver de nouveaux débouchés.

[REDACTED] décrit [REDACTED]

Elle présente [REDACTED]

Elle décrit également [REDACTED].

Elle poursuit en décrivant [REDACTED]

[REDACTED] quitte l'assemblée.

[REDACTED] fait état des conclusions d'une étude menée sur le même sujet [REDACTED] et qui sont largement au même effet que le document soumis à la présente assemblée.

[REDACTED] commente, quant à lui, [REDACTED]

et [REDACTED]

[REDACTED] note que [REDACTED]

[REDACTED] indique, quant à lui, que, dans ce contexte, [REDACTED]

Les administrateurs expriment, en conclusion, [REDACTED]

## REVUE DE DOSSIERS EN PÉTROCHIMIE

En raison de l'heure avancée, les administrateurs reportent à la prochaine assemblée cette rubrique de l'ordre du jour.

## AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'a été traitée par les administrateurs.

## DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 18 juin 2012, à compter de 13h30.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 18 juin 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 28 MAI 2012**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 28 mai 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

## SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2012

Comme il avait été demandé à la dernière assemblée du conseil d'administration, [REDACTED]

M. Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société, précise qu'une vérification a été faite quant aux actionnaires et administrateurs des compagnies ayant un numéro de matricule comme dénomination sociale.

## RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 18 juin 2012)

[REDACTED] Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que [REDACTED]

M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

[REDACTED] distribue aux membres du conseil d'administration un document faisant état du [REDACTED]

Le comité a passé en revue [REDACTED]

Quant [REDACTED]

Les administrateurs discutent [REDACTED].

Il est rappelé [REDACTED]

### Calendrier

Les membres du comité ont convenu d'un calendrier relativement aux diverses tâches devant être accomplies par le comité au cours des mois prochains.

[REDACTED]  
M. [REDACTED] se joint à l'assemblée.

[REDACTED] fait état des diverses activités menées depuis l'automne dernier aux fins de la [REDACTED]. Il fait notamment état [REDACTED]

[REDACTED] passe en revue [REDACTED]

Il indique que le président et chef de la direction de la Société s'adressera demain aux gestionnaires dans la foulée du dépôt du rapport annuel.

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED] fait état [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 18 juin 2012)**

[REDACTED] indique que l'assemblée du comité de gestion des risques qui devait se tenir plus tôt aujourd'hui a été reportée à une date ultérieure.

#### **REVUE DES ÉTATS FINANCIERS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (31 mars 2012)**

[REDACTED] se joint à l'assemblée.

[REDACTED] rappelle que la Société administre des programmes d'aide financière élaborés par le gouvernement du Québec et doit exécuter les mandats qui lui sont confiés par le gouvernement ce, aux termes de la Loi sur Investissement Québec.

[REDACTED] explique que les sommes impliquées dans ces programmes et mandats sont à ce jour comptabilisées au sein du Fonds du développement économique, dont l'existence est prévue à la Loi sur Investissement Québec; il s'agit d'un fonds spécial du gouvernement qui fait, contrairement à d'autres, l'objet d'une vérification comptable séparée de la part du Vérificateur général du Québec («VG»). La Société a préparé les états financiers ici présentés et ceux-ci ont fait l'objet d'un rapport du VG adressé au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. L'opinion du VG est sans réserve et les états financiers ont été préparés selon les normes du secteur public.

[REDACTED] indique que l'information donnée au 31 mars 2012 est comparée à celle qui existait en début d'exercice et qui décrivait alors les actifs transférés d'Investissement Québec au Fonds du développement économique.

[REDACTED] passe d'abord en revue l'équivalent du bilan du Fonds du développement économique, constitué d'actifs financiers et de passifs. Il décrit en particulier les prêts ici comptabilisés, portant ou non intérêts. Il fait état de l'ordre de grandeur de la provision cumulée pour pertes sur ces prêts. Il décrit dans ce cadre les contributions à recevoir du gouvernement et la provision cumulée pour pertes recouvrables du gouvernement.

Quant aux passifs, il décrit notamment la provision cumulée pour pertes sur garanties. Il passe ensuite en revue l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs financiers nets et de l'excédent cumulé. Il décrit plus spécifiquement la contribution du gouvernement au titre de la provision pour pertes.

[REDACTED] décrit [REDACTED]

[REDACTED] l'état consolidé des flux de trésorerie.

Des précisions sont, par ailleurs, données quant [REDACTED]

Des explications sont données quant [REDACTED]

Les administrateurs discutent de [REDACTED]

[REDACTED] quittent l'assemblée.

#### **REVUE DES DOSSIERS EN PÉTROCHIMIE**

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] passe d'abord en revue les principales caractéristiques de l'industrie pétrochimique et décrit celles afférentes à sa présence au Québec.

Il passe ensuite en revue [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration. [REDACTED]

## INVESTISSEMENT / FINANCEMENT DANS LE SECTEUR MINIER

[REDACTED] passe d'abord en revue les principales étapes de développement d'un projet minier, allant de l'exploration, à la mise en valeur, à la construction, à la production et à la fermeture. Les risques de pertes financières sont très élevés au niveau de l'exploration mais impliquent des sommes d'argent moindres.

[REDACTED] décrit l'implication de la Société en fonction des stades précités. Il décrit le rôle et les activités de SOQUEM au plan de l'exploration minière et des premiers stades relatifs à la mise en valeur. Les stades ultérieurs qui relevaient de la Société seront désormais traités par Ressources Québec.

Pour ce qui est du Plan Nord [REDACTED]

[REDACTED] explique la stratégie gouvernementale qui s'appliquera au Fonds Capital Mines Hydrocarbures.

[REDACTED] décrit sommairement les projets IQ-SOQUEM identifiés au stade de la mise en valeur.

[REDACTED] conclut en faisant état [REDACTED]

## RESSOURCES QUÉBEC (discussions)

Les administrateurs ont pu prendre connaissance [REDACTED]

[REDACTED] commente [REDACTED]. Il fait notamment mention que la délégation de pouvoirs par le conseil d'administration de Ressources Québec se fera à un comité de financement formé de membres du comité de financement d'Investissement Québec qui auront, pour cette fin, statut de dirigeants au sein de Ressources Québec. Les décisions de désinvestissement seront laissées au conseil d'administration de Ressources Québec ou à son comité de financement, selon les seuils monétaires impliqués. Un comité de vérification, un comité de gestion des risques et un comité de gouvernance et d'éthique seront mis sur pied au sein du conseil d'administration. Une reddition de comptes distincte sera faite pour Ressources Québec.

[REDACTED] indique que vu l'importance de cette filiale, il y a lieu que son processus décisionnel et sa gouvernance soient en phase avec la composition de son conseil d'administration.

À cet égard, il est demandé au comité de gouvernance et d'éthique de la Société de se pencher sur la question de la reddition de comptes et la transmission d'informations des filiales de la Société au conseil d'administration.

[REDACTED] rappelle qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le principal dirigeant d'une filiale doit être nommé par le conseil d'administration de la société-mère. La direction de la Société propose pour ce poste M. Denis Williams. Le curriculum vitae de M. Williams a été transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M. Denis Williams, directeur principal du développement des affaires, Ressources naturelles, au sein de la Société, directeur général de Ressources Québec inc.

\_\_\_\_\_ quittent l'assemblée.

#### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### **RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\_\_\_\_\_ remet aux membres du conseil d'administration \_\_\_\_\_

Il passe en revue les résultats et commentaires afférents aux divers sujets qui ont été identifiés pour \_\_\_\_\_

#### **DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

#### **PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 30 juillet 2012, de 13h30 à 17h00.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 9h00, lundi, le 23 juillet 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENTE :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée spéciale en personne ou par téléphone.

M. Bazin indique qu'en fonction de l'ordre du jour prévu pour l'assemblée du conseil d'administration cédulée le 30 juillet 2012, il a pris la décision de reporter les sujets qui auraient dû y être traités à la prochaine assemblée cédulée le 20 août 2012; l'assemblée du 30 juillet 2012 est donc annulée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est demandé sous la rubrique «Autres affaires» que de l'information soit fournie à l'égard de la [REDACTED]

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée spéciale, sous réserve d'ajouter sous la rubrique «Autres affaires» un point d'information relativement

[REDACTED]

[REDACTED] (refinancement - [REDACTED])

M [REDACTED] rappelle la nature de l'intervention financière [REDACTED] \$ réalisée [REDACTED] par la SGF à l'endroit de [REDACTED] à savoir une tranche de [REDACTED] \$ d'un financement [REDACTED] comprenant un prêt à terme total de [REDACTED] \$ et un crédit rotatif de [REDACTED] \$, le tout étant supporté [REDACTED]

[REDACTED] indique [REDACTED]

En fonction des informations contenues dans les documents transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, il s'ensuit une discussion entre les membres du conseil d'administration et les dirigeants de la Société présents à l'assemblée.

[REDACTED]

[REDACTED]

En réponse à un administrateur [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] indique, en réponse à un administrateur, [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Les administrateurs discutent par la suite [REDACTED]

[REDACTED] rappelle, par ailleurs, que [REDACTED]

[REDACTED]

Après délibérations et sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

### AUTRES AFFAIRES

[REDACTED]

[REDACTED] se joint à l'assemblée.

[REDACTED] décrit d'abord la composition [REDACTED] et indique que les [REDACTED]. À ce stade, [REDACTED]

[REDACTED] décrit ensuite [REDACTED]

[REDACTED] décrit [REDACTED]

[REDACTED] quitte l'assemblée.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

### PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 20 août 2012, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

---

Le Président

---

Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 9h00, mercredi, le 1<sup>er</sup> août 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENTES :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, remercie les membres du conseil d'administration qui sont présents à la présente assemblée spéciale, soit en personne ou par téléphone, en tenant compte particulièrement du fait que la présente assemblée a été convoquée hier après-midi.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ayant renoncé à l'avis de convocation, par écrit ou du fait de leur présence, et un quorum de ceux-ci étant présent, M. Jean Bazin déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

M. Jean Bazin indique que, conformément à l'avis de convocation afférent à la présente assemblée spéciale expédié aux administrateurs, il sera traité à la présente assemblée que d'un seul sujet, à savoir [REDACTED]

**(demande d'investissement)**

M. Bazin rappelle [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

11 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

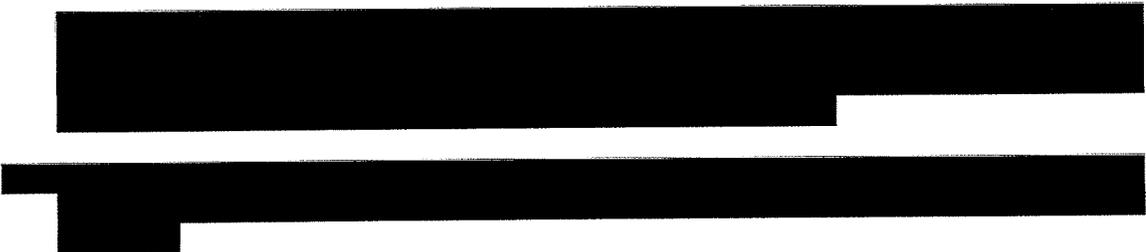
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



  
**AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

**DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, ■  


**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 20 août 2012, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 20 août 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENTE :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 18 JUIN 2012, 23 JUILLET 2012 ET 1<sup>ER</sup> AOÛT 2012**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 18 juin 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve [REDACTED]
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 23 juillet 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 1<sup>er</sup> août 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve, [REDACTED]

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 JUIN 2012, 23 JUILLET 2012 ET 1<sup>ER</sup> AOÛT 2012**

Procès-verbal du 18 juin 2012

Il est précisé que l'impact des dispositions du projet de loi 89 sur la responsabilité des administrateurs en matière environnementale a été traité à l'assemblée du comité de gestion des risques tenue plus tôt aujourd'hui et qu'il en sera fait rapport au cours de la présente assemblée.

[REDACTED]

[REDACTED]

Procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2012

[REDACTED]

[REDACTED]

## RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 20 août 2012)

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

### Objectifs de performance 2012-2013 de chaque directeur général

Les membres du comité ont passé en revue les objectifs approuvés par les conseils d'administration des filiales opérantes de la Société relativement au régime de rémunération variable applicable au directeur général de chacune de ces filiales pour l'exercice 2012-2013.

[REDACTED] rappelle que ces filiales ne sont pas visées par la Loi 100. Les filiales impliquées, à part SOQUEM inc., ont toute la capacité de payer les sommes qui deviendront dues, le cas échéant, si ces objectifs sont remplis.

Les membres du comité ont formulé certains commentaires par rapport au libellé de certains de ces objectifs.

Il s'ensuit une discussion entre les administrateurs [REDACTED]

### Composition du conseil d'administration de chaque filiale

M<sup>me</sup> Lévesque indique que le comité a passé en revue la composition du conseil d'administration de chacune des filiales opérantes de la Société.

[REDACTED] rappelle que la [REDACTED]

Le comité a passé en revue [REDACTED]

[REDACTED]

Calendrier des activités du comité pour les 12 prochains mois

[REDACTED] indique que le comité a adopté un calendrier pour ses assemblées à venir d'ici à la fin juin 2013 et qui prévoit les activités à être menées à chacune des assemblées prévues.

[REDACTED]

M [REDACTED]

[REDACTED]

M [REDACTED]

[REDACTED]

Les annonces de ces nominations seront faites au cours de la semaine en cours.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la nomination de M<sup>me</sup> Michèle Perryman au poste de vice-présidente principale aux ressources humaines à compter du 17 septembre 2012;
- D'APPROUVER la nomination de M<sup>me</sup> Chantal Malo au poste de vice-présidente principale aux affaires internationales.

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 20 août 2012)**

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue ce jour. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité, à l'exception [REDACTED]. Étaient également présents à ladite assemblée [REDACTED]

[REDACTED] Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de cette assemblée.

[REDACTED] indique que le comité a approuvé [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rapport de suivi de la gestion des risques

Les membres du comité ont pris connaissance et présentation leur en a été faite [REDACTED]

[REDACTED]

Profil de l'actif sous gestion

Le comité a passé en revue les rapports concernant l'actif sous gestion de la Société au 31 mars et au 30 juin 2012. [REDACTED]

Amendements à la politique d'investissement

Les membres du comité ont passé en revue certains amendements à la politique d'investissement soumis par la direction. Ils ont convenu d'en recommander l'approbation à la prochaine assemblée du conseil d'administration à être tenue le 24 septembre 2012.

[REDACTED]

Les membres du comité ont passé en revue le rapport de la direction relativement [REDACTED]. Ceux-ci sont reliés à [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rapport de reddition de comptes de la politique de placement pour le semestre terminé le 31 mars 2012 / Plan d'audit interne 2012-2015 approuvé par le comité de vérification le 19 mars 2012 / Approche globale en gouvernance financière – rapport d'étapes présenté au comité de vérification le 19 mars 2012

[REDACTED] indique que les membres du comité ont pris connaissance du rapport soumis au comité de vérification par la vice-présidence aux finances relativement à l'approche globale en gouvernance financière.

#### Autres affaires

#### RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 18 juin 2012)

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 18 juin 2012. Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de ladite assemblée.

#### Désignation d'administrateur externe

[REDACTED] indique que le comité a procédé à la nomination de M. Nelson Desrosiers, directeur de portefeuille principal à la direction régionale Est de Montréal-Mauricie de la Société, au conseil d'administration du Fonds de Développement Emploi-Montréal inc.; à celle de M. Jacques Rochefort, membre du conseil d'administration de la Société, au conseil d'administration de l'associé commandité de Groupe Emballage Spécialisé s.e.c. (Induspac); et à celle de M. Danny Renaud, au conseil d'administration du Groupe Le Massif inc.

Quant à la nomination des membres du conseil d'administration des filiales opérantes de la Société, le comité recommande de ne pas en modifier les règles.

#### Règlement intérieur (modifications) - Désinvestissement

Le comité, après analyse, recommande l'adoption de la modification proposée aujourd'hui au règlement intérieur relativement à l'établissement de l'instance décisionnelle en matière d'aliénation ou autres formes de désinvestissement, à savoir que le calcul des interventions financières sera dorénavant fondé sur le coût d'acquisition de l'investissement et non sur sa valeur comptable aux livres de la Société au moment où la décision doit être prise.



- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :

1. AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

2. SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention "POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC" ou toute autre mention équivalente.

3. AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'OBTENTION D'EMPRUNTS ET À L'OCTROI DE GARANTIES, À LA NÉGOCIATION D' ACTIONS, OBLIGATIONS OU AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET À L'ACQUISITION DE PLACEMENTS.

- a) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées ci-dessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés;
- b) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (365 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3a) de la présente.
- c) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et

toutes autres questions relative aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société;

- d) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées à transiger incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3c) de la présente.

#### 4. AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances.

#### 5. AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX TRANSACTIONS D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe D, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations ou des risques de crédit.

#### 6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV Inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet

contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et que ceux-ci en aient accusé réception.

ANNEXE « A »

Jean-Jacques CARRIER, Jacques DAOUST, Nicolas DELISLE, Hervé FRANÇOIS, Renaud GILBERT, Valérie GOURDES, André LAROSE, Isabelle LORD, Shirley LOUBERT, Céline RUEL

ANNEXE « B »

Jean-Jacques CARRIER, Jacques DAOUST, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT

ANNEXE « C »

Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, Valérie GOURDES, André LAROSE

ANNEXE « D »

Jean-Jacques CARRIER, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, André LAROSE

**RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2012 – INVESTISSEMENT QUÉBEC – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

commente d'abord le bilan à la valeur de consolidation de la Société au 30 juin 2012.

[REDACTED]

décrit ensuite les principaux postes composant l'actif. Il note, par rapport aux financements, [REDACTED].

Quant au flux de trésorerie corporatif, il note en particulier que [REDACTED]

[REDACTED]

commente la répartition de l'encaisse et des placements temporaires effectués par la Société.

Il est demandé que [REDACTED]

[REDACTED]

commente le sommaire des résultats consolidés pour le premier trimestre de l'exercice financier 2012-2013 de la Société. Le bénéfice net [REDACTED]

décrit les revenus du portefeuille pour ce premier trimestre et notamment les résultats des entreprises en portefeuille (mise en équivalence) et les provisions prises par rapport aux investissements de capital de risque. Il note [REDACTED]

[REDACTED]

Quant aux dépenses, M. Gilbert commente [REDACTED]

[REDACTED] commente également [REDACTED].

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du bilan consolidés au 30 juin 2012 du Fonds du développement économique, ainsi que l'état de ses résultats pour la période terminée le 30 juin 2012.

#### **HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS EXTERNES PAR RAPPORT À L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012**

[REDACTED]

Sur recommandation du comité de vérification de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le paiement aux vérificateurs externes de la Société, Samson Bélaïr/Deloitte & Touche, des montants présentés aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, à titre d'honoraires d'audit pour les états financiers de la Société pour son exercice terminé le 31 mars 2012.

[REDACTED] indique qu'un processus d'appel d'offres sera lancé à la demande du ministère des Finances relativement au choix des vérificateurs externes de la Société pour ses trois prochains exercices financiers.

À la demande d'un administrateur, [REDACTED] indique qu'en raison de l'entrée en vigueur d'IFRS additionnels, des frais sont à prévoir au cours des prochains exercices en ajout des honoraires de base.

[REDACTED] quittent l'assemblée.

#### **TABLEAU DE BORD – SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2012-2013 AU 30 JUIN 2012**

[REDACTED], se joignent à l'assemblée.

Les administrateurs ont pris connaissance du sommaire au 30 juin 2012 du suivi du plan d'action 2012-2013 de la Société.

Les administrateurs notent [REDACTED]

Quant à la performance en ressources humaines, [REDACTED]

[REDACTED] précise que le nombre de griefs en cours est le même qu'au trimestre dernier.

Des précisions sont fournies relativement à certaines des données afférentes au programme RENFORT et quant aux mandats gouvernementaux. [REDACTED]

Quant au taux de satisfaction de la clientèle des prêts et des garanties de prêts, [REDACTED]

Les administrateurs demandent qu'une présentation leur soit éventuellement faite relativement à la [REDACTED]

À la suite de leur revue des données afférentes aux activités d'Investissement Québec, les administrateurs discutent [REDACTED]

Des informations sont par ailleurs demandées sur [REDACTED]

[REDACTED] quitte l'assemblée.

#### STATUT DU PIPELINE

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

En réponse aux administrateurs, [REDACTED] explique le fonctionnement du programme immigrants investisseurs et le rôle qu'y joue, pour le gouvernement du Québec, la Société. [REDACTED] fait par ailleurs état des modifications proposées par le gouvernement fédéral et qui, notamment, viseraient à augmenter considérablement les montants à être investis par les immigrants candidats à ce programme.

[REDACTED] rappelle que la tâche dévolue à Investissement Québec est au niveau de la qualification économique des candidats et que, de ce fait, Investissement Québec n'a pas de contrôle quant au reste du traitement de ces dossiers.

[REDACTED] rappelle que ce mandat [REDACTED] [REDACTED] indique la très bonne collaboration qui existe entre Investissement Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles [REDACTED]

[REDACTED] commente en fonction des types d'interventions financières impliquées, à savoir les prêts et les garanties de prêts, le [REDACTED]

[REDACTED] poursuit en expliquant et détaillant le pipeline potentiel et les prospects du réseau régional au 30 juin 2012. Il indique que [REDACTED].

[REDACTED] précise qu'environ [REDACTED].

Les administrateurs discutent de [REDACTED].

[REDACTED] décrit à son tour les transactions comptes majeurs autorisées, déboursées ou clôturées au 30 juin 2012 et décrit le pipeline de projets. Il note qu'à ce stade, [REDACTED].

[REDACTED] décrit plus spécifiquement le pipeline afférent à Ressources Québec [REDACTED].

En raison de l'heure avancée, les administrateurs conviennent de reporter à la prochaine assemblée du conseil d'administration la présentation de [REDACTED].

#### **FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

En raison de l'heure avancée, les membres du conseil d'administration conviennent de reporter à la prochaine assemblée du conseil d'administration la présentation afférente au Fonds du développement économique.

[REDACTED] quittent l'assemblée.

[REDACTED] **(réinvestissement soutien)**

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] fait état que le financement additionnel de [REDACTED] \$ dont l'approbation est ici sollicitée vise à permettre à [REDACTED].

[REDACTED] rappelle [REDACTED].

Quant au [REDACTED].

Il relate que [REDACTED].

[REDACTED] explique de manière plus détaillée [REDACTED].

[REDACTED] explique certains paramètres [REDACTED].

En réponse à un administrateur, [REDACTED] indique qu'aux termes des projections financières présentées, [REDACTED]

[REDACTED] indique [REDACTED]

Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration [REDACTED]

[REDACTED] quittent l'assemblée.

Après délibérations et sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

[REDACTED] acheteur

#### AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

La présidente du comité des ressources humaines, [REDACTED], a communiqué au secrétaire de l'assemblée, après la levée de l'assemblée, les décisions suivantes du conseil d'administration.

[REDACTED]

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

[REDACTED]

[REDACTED]

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les [REDACTED]

[REDACTED]

Le conseil d'administration ne s'est pas prononcé [REDACTED]

#### **PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 24 septembre 2012, de 13h30 à 17h00.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

*Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»*

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat  
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

p.j. Votre demande d'accès; Copie des procès-verbaux de 2012; et articles 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 38, 53, 57 et 59 de la Loi sur l'accès.

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;

3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;

5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (paragraphe abrogé);

7° (paragraphe abrogé);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 30 janvier 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

**ABSENTES :**

■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

■ [REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par voie de conférence téléphonique. Il souhaite à tous une excellente année 2012 et revient sur le travail considérable accompli par le conseil d'administration depuis un an.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Bazin précise que sous la rubrique «Autres affaires» il sera traité de [REDACTED]. Il est également demandé sous la rubrique «Suivi des procès-verbaux du 12 décembre 2011 et du 12 janvier 2012» que le point soit fait sur [REDACTED].

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

██████████ décrit quant à lui le sommaire des résultats consolidés pour la période terminée le 31 décembre 2011. À cet égard, ██████████

██████████ décrit les revenus et les dépenses du portefeuille. Il décrit plus particulièrement la composition de ██████████. Il décrit finalement les gains sur réalisation de placements et autres.

██████████ commente ensuite le bilan du Fonds du développement économique («FDE») au 31 décembre 2011 et passe sommairement en revue la liste des prêts, actions et garanties composant le portefeuille du FDE.

Des précisions sont apportées quant à l'imputabilité afférente à la préparation des rapports financiers du FDE.

██████████ quittent l'assemblée.

#### TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2011-2012 AU 31 DÉCEMBRE 2011

██████████ se joignent à l'assemblée.

██████████ indique d'abord l'ajout d'un Tableau de bord stratégique, contenu à la page 2. Elle explique les résultats qui y apparaissent quant aux projets d'investissements étrangers et quant aux séances d'information tenues avec les institutions financières et autres partenaires économiques. À la rubrique «Résultats globaux», elle précise l'ajout effectué sous la section «Performance en ressources humaines» du taux de roulement. À cet égard, il est demandé de pouvoir fournir l'information hors réorganisation/fusion et par vice-présidence ou secteur.

██████████ commente les résultats quant au taux de satisfaction de la clientèle des prêts et des garanties de prêts. Elle décrit ensuite quant au suivi des enveloppes la nouvelle présentation faite quant à l'impact budgétaire.

Sous la rubrique «Fonds d'investissement au 31 décembre 2011», il est demandé de corriger le titre de l'avant-dernière colonne pour «Solde cumulatif des déboursements». Elle décrit ensuite les résultats globaux du financement au 31 décembre 2011.

██████████ commente ensuite le développement d'affaires au 31 décembre 2011 pour ce qui est des Comptes majeurs. Il note la part importante qu'occupe ██████████ par rapport au nombre de projets considérés. Quant au nombre de projets et fonds investis par type de financement, il est demandé de ██████████

Les administrateurs se disent autrement satisfaits du contenu de l'information contenue au Tableau de bord. Il est demandé ██████████

Il est précisé que ce dernier pipeline n'inclut pas les projets du Fonds du développement économique.

M<sup>me</sup> Danielle Vivier quitte l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 27 février 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENT :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

M. Bazin demande aux membres du conseil d'administration qui ne l'ont pas fait encore de bien vouloir compléter le questionnaire qui leur a été remis antérieurement. Il compte par la suite rencontrer individuellement chacun des membres du conseil d'administration.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

M. Bazin indique par ailleurs que, contrairement à ce qui avait été prévu, le comité des ressources humaines tiendra son assemblée du 19 mars prochain à compter de 10h00, l'assemblée du comité de gestion des risques étant elle déplacée à l'heure du midi.

M. Bazin fait le point relativement

[REDACTED]

Les administrateurs demandent [REDACTED]

[REDACTED], incluant [REDACTED]

[REDACTED] fait état des [REDACTED]

[REDACTED]. **(modification d'investissement)**

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document expliquant la nécessité de prolonger les avances faites par la Société à [REDACTED], et conviennent qu'il y a lieu d'autoriser cette prolongation telle que demandée.

En réponse à un administrateur, [REDACTED] indique qu'il y aura lieu, de [REDACTED]

[REDACTED] fait état de l'ordre de grandeur des profits de l'entreprise pour 2011 et indique la situation prévisible à cet égard pour 2012.

Il est demandé de fournir aux administrateurs les résultats financiers de l'entreprise depuis 2009.

Les administrateurs discutent par ailleurs de la nécessité d'établir [REDACTED] par rapport à cet investissement.

Après délibérations et sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER le report de la date d'échéance des avances accordées à [REDACTED] [REDACTED] selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document remis aux membres du conseil d'administration de la Société préalablement à la tenue de la présente assemblée.

[REDACTED] **(modification d'investissement)**

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document expliquant la nécessité de prolonger les avances faites par la Société à [REDACTED] et conviennent qu'il y a lieu d'autoriser cette prolongation telle que demandée.

Les administrateurs discutent par ailleurs de la nécessité d'établir une stratégie de sortie par rapport à cet investissement.

Après délibérations et sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER le report de la date d'échéance des avances accordées à [REDACTED] [REDACTED] selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document remis aux membres du conseil d'administration de la Société préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Règlement intérieur de la Société, sous réserve :

■ Quant à la Section I, dans l'énumération des fonctions du conseil d'administration, d'ajouter le fait qu'il doit également s'assurer que ■■■■■■■■■■

■ Quant à la grille d'autorité afférente au Programme d'appui au redressement et à la rétention des entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, dans le cadre du programme Essor, volet 2 (Section 13 de l'Annexe I), ■■■■■■■■■■

Approbations - Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive - Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive - Code d'éthique applicable aux administrateurs désignés d'Investissement Québec - Modifications proposées

■■■■■ précise que les modifications proposées aux divers codes d'éthique l'ont été suite à l'étude des commentaires effectués à leur égard par le secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation du Conseil exécutif du gouvernement.

Certaines précisions sont demandées quant à la notion d'administrateur à temps plein et quant au questionnaire à être rempli annuellement.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive et au Code d'éthique applicable aux administrateurs désignés d'Investissement Québec de la Société, telles que présentées aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 19 mars 2012)**

■■■■■, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt ce jour. Étaient présents à cette assemblée ■■■■■■■■■■

M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée.

■■■■■ indique que le comité a approuvé le plan d'audit interne de la Société pour la période 2012-2015.

Il a également pris connaissance de l'approche globale en gouvernance financière.

[REDACTED]

[REDACTED] se joint à l'assemblée.

[REDACTED] décrit brièvement [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres du conseil d'administration discutent de [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Relations de travail

[REDACTED] relate le compte rendu fait par la direction relativement à l'état des relations de travail au sein de la Société et plus particulièrement [REDACTED]

[REDACTED] fait état de la position de la direction à ce sujet.

Autres sujets

[REDACTED] indique que, vu l'heure tardive, le comité n'a pu [REDACTED]

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le Plan d'action de la Société pour l'exercice 2012-2013, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

█ quitte l'assemblée.

**REVUE DES FILIALES OPÉRANTES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC (pour information)**

MM. █

█ se joignent à l'assemblée.

█ rappelle qu'au 31 décembre 2011 les filiales opérantes de la Société avaient une valeur nette comptable de près de █\$; la plus importante d'entre elles étant alors █.

█ présente d'abord les filiales █. Il explique, pour chacune, les raisons ayant motivé l'intervention, à l'époque, de la SGF.

█

█

█

█

█

█

█

█

**AUTRES AFFAIRES**

██████████  
En réponse à un administrateur, ██████████ précise que des discussions étaient antérieurement en cours avec ██████████ pour les fins ██████████  
██████████

**Lobbyisme**

██████████, ██████████, indique que le comité va se pencher sur l'application aux activités de la Société de la législation québécoise en matière de lobbyisme.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

**DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 23 avril 2012, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

---

Le Président

---

Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 23 avril 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Bazin indique d'abord que les rubriques 9 ([REDACTED] réinvestissement croissance prêt garanti) et 11 ([REDACTED] – demande d'investissement), sont retirées de l'ordre du jour. Il relate les événements concernant ces deux dossiers qui amènent la direction à en demander, à ce stade, le retrait de l'ordre du jour.

Aussi, la rubrique 12 (Revue du portefeuille du secteur forestier – Investissement Québec et Fonds du développement économique et les rubriques suivantes prendrons rang avant la rubriques 6 et les suivantes.

À la demande d'un administrateur, il est par ailleurs demandé de faire le point sur le dossier [REDACTED] sous la rubrique « Autres affaires ».

[REDACTED], indique que les membres du comité se sont réunis aujourd'hui, préalablement à la tenue de la présente assemblée, en présence [REDACTED]

Les nominations suivantes au conseil d'administration de Ressources Québec ont été approuvées :

- M. Jacques Daoust à titre de président du conseil d'administration; et
- M. José P. Dorais, M<sup>mes</sup> Hélène Lévesque et Christyne Tremblay ainsi que M. Glenn Kelly, M<sup>mes</sup> Louise Milette, Nancy Orr et M. Robert Sauvé. Les curriculum vitae de ces dernières personnes ont été remis aux membres du conseil d'administration.

[REDACTED] précise que ces nominations sont faites pour une année. Une fois l'année écoulée, les mandats pourront faire l'objet de renouvellements. Les critères retenus seront notamment ceux des compétences requises et de la disponibilité.

Il est demandé que ces nominations soient approuvées par le conseil d'administration.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la nomination des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société, M<sup>mes</sup> Lévesque et Tremblay, MM. Daoust et Dorais s'abstenant quant à leur nomination propre : M. Jacques Daoust, à titre de président du conseil d'administration, M. José P. Dorais, M<sup>mes</sup> Hélène Lévesque et Christyne Tremblay ainsi que M. Glenn Kelly, M<sup>mes</sup> Louise Milette, Nancy Orr et M. Robert Sauvé

[REDACTED] indiquent que le comité de gouvernance et d'éthique se penchera sur la question de la gouvernance de cette nouvelle société, notamment en fonction de l'imputabilité qui en découle pour Investissement Québec, en tant que société-mère.

[REDACTED] explique la différence qui existera entre Ressources Québec et le fonds Capital Mines Hydrocarbures et le rôle de la Société à l'égard de ce dernier fonds.

Les membres demandent qu'une présentation puisse être faite sur l'ensemble du Plan Nord.

#### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 MARS 2012 ET DU 16 AVRIL 2012 (suite)

[REDACTED] explique que la société ne participera pas, pour l'instant, financièrement à la capitalisation de [REDACTED]. Si le dossier devait revenir à l'étude, il sera présenté de nouveau au comité de gestion des risques.

M. Daoust fait état de [REDACTED]

[REDACTED] quitte l'assemblée.

Une note est demandée quant à [REDACTED]

Il y a aussi lieu de s'interroger sur [REDACTED]

**RAPPORT SEMESTRIEL (2<sup>e</sup> semestre 2011-2012) des interventions financières autorisées par le comité de financement d'Investissement Québec**

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du rapport de l'intervention financière autorisée par le comité de financement de la Société pour deuxième semestre 2011-2012 qui leur a été remis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Des précisions sont demandées quant à l'intervention financière, de la DFS auprès de [REDACTED] ainsi, que, par rapport aux Comptes majeurs, quant aux interventions dans [REDACTED]

**AUTRES AFFAIRES**

À la demande d'un administrateur, [REDACTED], explique l'évolution des faits afférents à l'entreprise [REDACTED].

M. Bazin signale, par ailleurs, le prix d'excellence touristique récemment attribué à M<sup>me</sup> Claudine Roy, membre du conseil d'administration, eu égard à l'événement de la Traversée de la Gaspésie. Les membres du conseil d'administration se joignent à M. Bazin pour féliciter chaleureusement M<sup>me</sup> Roy à ce sujet.

**DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 18 juin 2012, à compter de 13h30.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 28 mai 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENTE :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENT:**

[REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

[REDACTED]

[REDACTED]

Sur recommandation du comité des ressources humaines et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

[REDACTED]

[REDACTED]

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 28 mai 2012)**

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

[REDACTED] indique, dans un premier temps, que le comité a passé en revue, pour fins de recommandation au conseil d'administration, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. La direction a d'abord présenté le bilan à la valeur de consolidation, puis le portefeuille global et le sommaire des résultats consolidés. Une revue financière a ensuite été présentée. Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2011 ont été passés en revue et en particulier certaines des notes complémentaires auxdits états.

[REDACTED] attire l'attention des administrateurs quant [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] rappelle que la Société, [REDACTED]

[REDACTED]

Les auditeurs confirment autrement que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation qui concerne la Société au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup>

QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV Inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et que ceux-ci en aient accusé réception.

ANNEXE « A »

Jean-Jacques CARRIER, Jacques DAOUST, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, Valérie GOURDES, André LAROSE, Isabelle LECOURS, Isabelle LORD, Shirley LOUBERT

ANNEXE « B »

Jean-Jacques CARRIER, Jacques DAOUST, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT

ANNEXE « C »

Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, Valérie GOURDES, André LAROSE

ANNEXE « D »

Jean-Jacques CARRIER, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, André LAROSE

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC**

indique que le régime d'emprunts de l'ancienne Investissement Québec qui bénéficiait depuis la fusion à la nouvelle Société, vient à échéance le 30 juin 2012 et qu'il y a lieu, dans ce contexte, d'instaurer un nouveau régime d'emprunts à hauteur de 300 000 000 \$, et ce, jusqu'au 30 avril 2015.

Ce régime permet d'emprunter à court terme auprès des institutions financières ou auprès du Ministre des finances, mais, dans ce cas, que pour des emprunts à long terme. Le régime permet également de contracter une partie des emprunts en dollars américains.

explique qu'un décret devra être pris par le gouvernement pour autoriser ce régime d'emprunts.

régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2012, lui permettant d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 3 000 000 000 \$, en tenant compte des éléments suivants :

- A. une partie de ces emprunts à court terme, par voie de marge de crédit ou à long terme pourrait être contractée en devise américaine auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le décret numéro 341-2011 du 30 mars 2011 autorise le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à verser à Investissement Québec, à titre de gestionnaire du Fonds du développement économique, les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations, après s'être assuré qu'elle n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre des emprunts à être contractés, en vertu du régime d'emprunts institué par Investissement Québec, à titre de gestionnaire du Fonds du développement économique, valide jusqu'au 30 juin 2012, lui permettant d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour combler des besoins de 3 000 000 000 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2015, lui permettant d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 560 000 000 \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 77.1 de cette loi, ce régime d'emprunts doit être approuvé par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 1<sup>er</sup> avril 2011 conclue entre Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro CAIQ11.016, adoptée le 28 février 2011 par le conseil d'administration d'Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2015, permettant à Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 560 000 000 \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
  - D) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme ;
  - E) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les

[redacted] rappelle sommairement que [redacted]  
[redacted]

Il est rappelé que [redacted]  
[redacted]

Il est ici proposé de conclure [redacted]  
[redacted]

Il s'en suit une discussion avec les membres du conseil d'administration [redacted]  
[redacted]

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu pour la Société, d'effectuer cet investissement.

Considérant que :

[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]  
[redacted]

Sur recommandations du comité de financement et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER un investissement de [redacted] \$ par la Société ou une filiale à part entière pour la prise d'une participation dans [redacted] le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite au conseil d'administration.

[redacted] quittent l'assemblée.

## SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2012

Comme il avait été demandé à la dernière assemblée du conseil d'administration, [REDACTED]

M. Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société, précise qu'une vérification a été faite quant aux actionnaires et administrateurs des compagnies ayant un numéro de matricule comme dénomination sociale.

## RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 18 juin 2012)

[REDACTED] Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que [REDACTED]

M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

[REDACTED] distribue aux membres du conseil d'administration un document faisant état du [REDACTED]

Le comité a passé en revue [REDACTED]

Quant [REDACTED]

Les administrateurs discutent [REDACTED].

Il est rappelé [REDACTED]

### Calendrier

Les membres du comité ont convenu d'un calendrier relativement aux diverses tâches devant être accomplies par le comité au cours des mois prochains.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M. Denis Williams, directeur principal du développement des affaires, Ressources naturelles, au sein de la Société, directeur général de Ressources Québec inc.

\_\_\_\_\_ quittent l'assemblée.

#### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### **RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\_\_\_\_\_ remet aux membres du conseil d'administration \_\_\_\_\_

Il passe en revue les résultats et commentaires afférents aux divers sujets qui ont été identifiés pour \_\_\_\_\_

#### **DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

#### **PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 30 juillet 2012, de 13h30 à 17h00.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

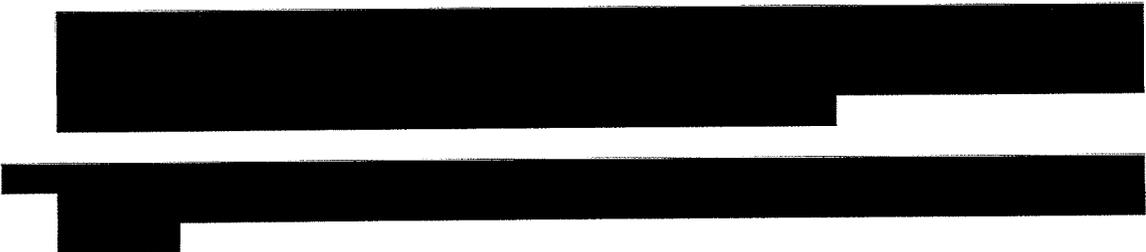
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

---

Le Président

---

Le Secrétaire

  
**AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

**DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, ■  


**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 20 août 2012, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

[REDACTED]

Calendrier des activités du comité pour les 12 prochains mois

[REDACTED] indique que le comité a adopté un calendrier pour ses assemblées à venir d'ici à la fin juin 2013 et qui prévoit les activités à être menées à chacune des assemblées prévues.

[REDACTED]

M [REDACTED]

[REDACTED]

M [REDACTED]

[REDACTED]

Les annonces de ces nominations seront faites au cours de la semaine en cours.



Quant aux dépenses, M. Gilbert commente [REDACTED]

[REDACTED] commente également [REDACTED].

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du bilan consolidés au 30 juin 2012 du Fonds du développement économique, ainsi que l'état de ses résultats pour la période terminée le 30 juin 2012.

#### **HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS EXTERNES PAR RAPPORT À L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012**

[REDACTED]

Sur recommandation du comité de vérification de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le paiement aux vérificateurs externes de la Société, Samson Bélaïr/Deloitte & Touche, des montants présentés aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, à titre d'honoraires d'audit pour les états financiers de la Société pour son exercice terminé le 31 mars 2012.

[REDACTED] indique qu'un processus d'appel d'offres sera lancé à la demande du ministère des Finances relativement au choix des vérificateurs externes de la Société pour ses trois prochains exercices financiers.

À la demande d'un administrateur, [REDACTED] indique qu'en raison de l'entrée en vigueur d'IFRS additionnels, des frais sont à prévoir au cours des prochains exercices en ajout des honoraires de base.

[REDACTED] quittent l'assemblée.

#### **TABLEAU DE BORD – SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2012-2013 AU 30 JUIN 2012**

[REDACTED], se joignent à l'assemblée.

Les administrateurs ont pris connaissance du sommaire au 30 juin 2012 du suivi du plan d'action 2012-2013 de la Société.

Les administrateurs notent [REDACTED]

Quant à la performance en ressources humaines, [REDACTED]

[REDACTED] précise que le nombre de griefs en cours est le même qu'au trimestre dernier.

[REDACTED]

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les [REDACTED]

[REDACTED]

Le conseil d'administration ne s'est pas prononcé [REDACTED]

#### **PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 24 septembre 2012, de 13h30 à 17h00.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée SPÉCIALE du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h30, jeudi, le 6 septembre 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

**ABSENTE :**

■ [REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, la secrétaire adjointe déclare donc l'assemblée spéciale constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M<sup>me</sup> Johanne Proulx, secrétaire adjointe de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

■ (disposition)

Les membres ayant pris connaissance du document soumis, le président du conseil présente sommairement la situation. ■



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 24 septembre 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M<sup>me</sup> Johanne Proulx, secrétaire adjointe de la Société, et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agissent chacun, pour partie, comme secrétaire.

[REDACTED]

[REDACTED]

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de préciser à la rubrique «Autres affaires» [REDACTED]

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 20 AOÛT 2012 ET LE 6 SEPTEMBRE 2012 (SPÉCIALE)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 20 août 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 6 septembre 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 20 AOÛT 2012 ET DU 6 SEPTEMBRE 2012**

Réponses aux questions posées par rapport au dernier tableau de bord

Les administrateurs ont pris connaissance des réponses apportées par [REDACTÉ], [REDACTÉ] aux questions posées lors de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 20 août 2012 relativement au tableau de bord déposé alors. Il est demandé que le tableau de bord tienne compte dorénavant des précisions ici apportées.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 20 août 2012, 22 août 2012, 30 août 2012 et 24 septembre 2012 (en partie))**

[REDACTÉ], fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 20 août 2012, le 22 août 2012, le 30 août 2012 et également pour celle tenue aujourd'hui (en partie). Étaient présents à ces assemblées, [REDACTÉ]

[REDACTÉ] seulement),. M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors des assemblées tenues les 20 août, 22 août et 30 août 2012 et M<sup>me</sup> Johanne Proulx a agi à titre de secrétaire lors de l'assemblée du 24 septembre 2012.

Nominations d'administrateurs externes

[REDACTÉ] fait état des nominations d'administrateurs externes approuvées au cours de ces assemblées aux conseils d'administration de Junex (M<sup>me</sup> Guylaine Saucier), Pétrolia (M. Charles Boulanger), et Olybro (M<sup>e</sup> Robert Dorion).

Règlement intérieur (modifications)

[REDACTÉ] indique que les membres du comité ont pris connaissance des modifications au Règlement intérieur proposées aujourd'hui au conseil d'administration et tenant compte de la création du poste de directeur principal au coopératives et autres entreprises de l'économie sociale et que le comité en recommande l'approbation.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Règlement intérieur de la Société telles que déposées au conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Les administrateurs discutent par ailleurs [REDACTED]

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 7 septembre 2012)**

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 7 septembre 2012. Étaient présents à cette assemblée [REDACTED]

[REDACTED] M<sup>me</sup> Johanne Proulx a agi en tant que secrétaire lors de cette assemblée.

#### **Politique d'investissement (modifications)**

[REDACTED] indique que le comité a passé en revue les modifications proposées à la Politique d'investissement, ici présentées, et qu'il en recommande l'approbation.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées à la Section 4.1 et à la Section 6 de la Politique d'investissement de la Société, telles que soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Il est rappelé que la conformité de la Société aux balises indiquées à la Section 6 de la Politique fait l'objet d'un rapport périodique.

#### **Politique de crédit**

[REDACTED] indique que les membres du comité ont passé en revue la Politique de crédit telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée et qu'ils en recommandent l'approbation.

[REDACTED]

L'opportunité de maintenir dans la Politique ces amendements sera par ailleurs traitée au comité de gestion des risques.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la Politique de crédit de la Société, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, [REDACTED]

#### Politique de gestion du risque de change

[REDACTED] indique que les membres du comité ont passé en revue le projet de Politique de gestion du risque de change tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée. Le comité en recommande l'approbation.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la Politique de gestion du risque de change de la Société, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### Politique de gestion du risque de taux d'intérêt

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] quitte l'assemblée.

[REDACTED] indique que les membres du comité ont passé en revue le projet de Politique de gestion du risque de taux d'intérêt, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée. Les membres du comité en recommandent l'approbation.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la Politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblées du 13 septembre 2012 et du 24 septembre 2012)

[REDACTED], indique qu'elle fera rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues les 13 et 24 septembre 2012, lors de la période à huis clos à la fin de la présente assemblée.

#### AUTRES AFFAIRES

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter à ce moment-ci de l'assemblée de la présente rubrique.

[REDACTED] résume les principaux paramètres [REDACTED]

[REDACTED] rappelle que [REDACTED].

## STATUT DU PIPELINE

### Vice-présidence aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales

[REDACTED], se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] indique que le document remis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée a fait l'objet, depuis sa préparation initiale, de corrections et mises à jour. La version ainsi amendée du document sera transmise ultérieurement aux membres du conseil d'administration.

[REDACTED] rappelle d'abord qu'Investissement Québec à la fois investit de ses propres fonds dans des fonds d'investissement, en conformité avec la stratégie d'investissement en capital de risque adoptée par le conseil d'administration et, par ailleurs, à la demande du gouvernement, met en place des fonds d'investissement selon les mandats et priorités énoncés par le gouvernement.

Elle décrit le portefeuille de la Société en la matière, constitué de quelque 70 fonds représentant [REDACTED] \$ engagés et commis par la Société. Elle rappelle que les FIERs et Fonds-Soutien sont présents dans près de 500 entreprises partout à travers le Québec, [REDACTED].

[REDACTED] poursuit en expliquant sous divers angles la valeur ajoutée liée aux fonds d'investissement réalisés par Investissement Québec. [REDACTED] rappelle par ailleurs les initiatives prises aux termes de la stratégie d'investissement en capital de risque adoptée par le conseil d'administration.

[REDACTED] décrit finalement les divers fonds sous gestion ainsi que ceux pour lesquels Investissement Québec est mandataire du gouvernement, soit à ce jour le Fonds Relève et le Fonds Valorisation Bois.

Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration, [REDACTED].

[REDACTED] quittent l'assemblée.

## FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Vice-présidence principale aux financements mandataires

[REDACTED] se joint à l'assemblée.

[REDACTED] rappelle que le Fonds du développement économique («FDE») est un fonds spécial du gouvernement dont l'existence et la gestion sont prévus à la Loi sur Investissement Québec. Le FDE est une entité comptable qui n'a pas de personnalité juridique. Les états financiers du FDE doivent être préparés et déposés annuellement.

██████ indique que la Société, d'une part, gère les programmes d'aide financière mis sur pied de temps à autre par le gouvernement et, d'autre part, exécute des mandats spécifiques par rapport à des financements approuvés par le conseil des ministres.

██████ décrit les divers programmes d'aide financière sous gestion. Il fait état des divers types d'aide financière auxquels le gouvernement a recours dans le cadre de ces programmes. Quant aux mandats spécifiques, il décrit les circonstances habituelles qui y donnent lieu.

Il passe finalement en revue le rapport d'activités de financement pour le FDE, notamment quant aux demandes à l'étude en date du 30 juin 2012.

En réponse à un administrateur, ██████ fournit des précisions additionnelles quant au Fonds Relève.

Les administrateurs discutent ██████

██████ quitte l'assemblée.

#### **AUTRES AFFAIRES (suite)**

██████ fait état de ██████

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### **DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

Comme mentionné précédemment, ██████, a alors fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 13 septembre 2012 et plus tôt aujourd'hui.

À la suite de ce rapport, il a été indiqué au secrétaire que le conseil d'administration a demandé au comité de gouvernance et d'éthique de revoir les fonctions du comité des ressources humaines telles qu'elles apparaissent dans la charte du comité présentement en vigueur, dans le but d'en clarifier certains aspects.

Il a également été fait état des augmentations salariales octroyées pour l'exercice 2012-2013 aux dirigeants relevant du président et chef de la direction. Il a été indiqué que ces augmentations respectent le décret de nomination du président et chef de la direction ainsi que la Loi 100. À cet égard, il a été indiqué au secrétaire que la résolution suivante a été adoptée à savoir :

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, pour l'exercice financier 2012-2013, à l'égard du président et chef de la direction et des vice-présidents principaux, une augmentation de la masse salariale de ██████%, comprenant un ajustement à la hausse de ██████% pour le président et chef de la direction et les vice-présidents principaux de classe V.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 22 octobre 2012, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
La Secrétaire adjointe

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 24 septembre 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M<sup>me</sup> Johanne Proulx, secrétaire adjointe de la Société, et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agissent chacun, pour partie, comme secrétaire.

[REDACTED]

[REDACTED]

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de préciser à la rubrique «Autres affaires» [REDACTED]

## APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 20 AOÛT 2012 ET LE 6 SEPTEMBRE 2012 (SPÉCIALE)

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 20 août 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 6 septembre 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

## SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 20 AOÛT 2012 ET DU 6 SEPTEMBRE 2012

### Réponses aux questions posées par rapport au dernier tableau de bord

Les administrateurs ont pris connaissance des réponses apportées par [REDACTÉ] aux questions posées lors de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 20 août 2012 relativement au tableau de bord déposé alors. Il est demandé que le tableau de bord tienne compte dorénavant des précisions ici apportées.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 20 août 2012, 22 août 2012, 30 août 2012 et 24 septembre 2012 (en partie))

[REDACTÉ], fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 20 août 2012, le 22 août 2012, le 30 août 2012 et également pour celle tenue aujourd'hui (en partie). Étaient présents à ces assemblées, [REDACTÉ]

[REDACTÉ] seulement), M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors des assemblées tenues les 20 août, 22 août et 30 août 2012 et M<sup>me</sup> Johanne Proulx a agi à titre de secrétaire lors de l'assemblée du 24 septembre 2012.

### Nominations d'administrateurs externes

[REDACTÉ] fait état des nominations d'administrateurs externes approuvées au cours de ces assemblées aux conseils d'administration de Junex (M<sup>me</sup> Guylaine Saucier), Pétrolia (M. Charles Boulanger), et Olybro (M<sup>e</sup> Robert Dorion).

### Règlement intérieur (modifications)

[REDACTÉ] indique que les membres du comité ont pris connaissance des modifications au Règlement intérieur proposées aujourd'hui au conseil d'administration et tenant compte de la création du poste de directeur principal au coopératives et autres entreprises de l'économie sociale et que le comité en recommande l'approbation.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Règlement intérieur de la Société telles que déposées au conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Les administrateurs discutent par ailleurs [REDACTED]

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 7 septembre 2012)**

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 7 septembre 2012. Étaient présents à cette assemblée [REDACTED]

[REDACTED] M<sup>me</sup> Johanne Proulx a agi en tant que secrétaire lors de cette assemblée.

#### Politique d'investissement (modifications)

[REDACTED] indique que le comité a passé en revue les modifications proposées à la Politique d'investissement, ici présentées, et qu'il en recommande l'approbation.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées à la Section 4.1 et à la Section 6 de la Politique d'investissement de la Société, telles que soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Il est rappelé que la conformité de la Société aux balises indiquées à la Section 6 de la Politique fait l'objet d'un rapport périodique.

#### Politique de crédit

[REDACTED] indique que les membres du comité ont passé en revue la Politique de crédit telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée et qu'ils en recommandent l'approbation.

[REDACTED]

L'opportunité de maintenir dans la Politique ces amendements sera par ailleurs traitée au comité de gestion des risques.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la Politique de crédit de la Société, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, [REDACTED]

#### Politique de gestion du risque de change

[REDACTED] indique que les membres du comité ont passé en revue le projet de Politique de gestion du risque de change tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée. Le comité en recommande l'approbation.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la Politique de gestion du risque de change de la Société, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### Politique de gestion du risque de taux d'intérêt

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] quitte l'assemblée.

[REDACTED] indique que les membres du comité ont passé en revue le projet de Politique de gestion du risque de taux d'intérêt, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée. Les membres du comité en recommandent l'approbation.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la Politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblées du 13 septembre 2012 et du 24 septembre 2012)

[REDACTED], indique qu'elle fera rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues les 13 et 24 septembre 2012, lors de la période à huis clos à la fin de la présente assemblée.

#### AUTRES AFFAIRES

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter à ce moment-ci de l'assemblée de la présente rubrique.

[REDACTED] résume les principaux paramètres [REDACTED]

[REDACTED] rappelle que [REDACTED].

## STATUT DU PIPELINE

### Vice-présidence aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales

[REDACTED], se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] indique que le document remis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée a fait l'objet, depuis sa préparation initiale, de corrections et mises à jour. La version ainsi amendée du document sera transmise ultérieurement aux membres du conseil d'administration.

[REDACTED] rappelle d'abord qu'Investissement Québec à la fois investit de ses propres fonds dans des fonds d'investissement, en conformité avec la stratégie d'investissement en capital de risque adoptée par le conseil d'administration et, par ailleurs, à la demande du gouvernement, met en place des fonds d'investissement selon les mandats et priorités énoncés par le gouvernement.

Elle décrit le portefeuille de la Société en la matière, constitué de quelque 70 fonds représentant [REDACTED] \$ engagés et commis par la Société. Elle rappelle que les FIERs et Fonds-Soutien sont présents dans près de 500 entreprises partout à travers le Québec, [REDACTED].

[REDACTED] poursuit en expliquant sous divers angles la valeur ajoutée liée aux fonds d'investissement réalisés par Investissement Québec. [REDACTED] rappelle par ailleurs les initiatives prises aux termes de la stratégie d'investissement en capital de risque adoptée par le conseil d'administration.

[REDACTED] décrit finalement les divers fonds sous gestion ainsi que ceux pour lesquels Investissement Québec est mandataire du gouvernement, soit à ce jour le Fonds Relève et le Fonds Valorisation Bois.

Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration, [REDACTED].

[REDACTED] quittent l'assemblée.

## FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Vice-présidence principale aux financements mandataires

[REDACTED] se joint à l'assemblée.

[REDACTED] rappelle que le Fonds du développement économique («FDE») est un fonds spécial du gouvernement dont l'existence et la gestion sont prévus à la Loi sur Investissement Québec. Le FDE est une entité comptable qui n'a pas de personnalité juridique. Les états financiers du FDE doivent être préparés et déposés annuellement.

██████ indique que la Société, d'une part, gère les programmes d'aide financière mis sur pied de temps à autre par le gouvernement et, d'autre part, exécute des mandats spécifiques par rapport à des financements approuvés par le conseil des ministres.

██████ décrit les divers programmes d'aide financière sous gestion. Il fait état des divers types d'aide financière auxquels le gouvernement a recours dans le cadre de ces programmes. Quant aux mandats spécifiques, il décrit les circonstances habituelles qui y donnent lieu.

Il passe finalement en revue le rapport d'activités de financement pour le FDE, notamment quant aux demandes à l'étude en date du 30 juin 2012.

En réponse à un administrateur, ██████ fournit des précisions additionnelles quant au Fonds Relève.

Les administrateurs discutent ██████

██████ quitte l'assemblée.

#### AUTRES AFFAIRES (suite)

██████ fait état de ██████

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

Comme mentionné précédemment, ██████, a alors fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 13 septembre 2012 et plus tôt aujourd'hui.

À la suite de ce rapport, il a été indiqué au secrétaire que le conseil d'administration a demandé au comité de gouvernance et d'éthique de revoir les fonctions du comité des ressources humaines telles qu'elles apparaissent dans la charte du comité présentement en vigueur, dans le but d'en clarifier certains aspects.

Il a également été fait état des augmentations salariales octroyées pour l'exercice 2012-2013 aux dirigeants relevant du président et chef de la direction. Il a été indiqué que ces augmentations respectent le décret de nomination du président et chef de la direction ainsi que la Loi 100. À cet égard, il a été indiqué au secrétaire que la résolution suivante a été adoptée à savoir :

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, pour l'exercice financier 2012-2013, à l'égard du président et chef de la direction et des vice-présidents principaux, une augmentation de la masse salariale de ██████%, comprenant un ajustement à la hausse de ██████% pour le président et chef de la direction et les vice-présidents principaux de classe V.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 22 octobre 2012, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
La Secrétaire adjointe

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 22 octobre 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**ABSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

[REDACTED]

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

M. Bazin indique qu'à ce jour, la Société est encore en entente des intentions du gouvernement relativement à ses activités futures.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Bazin précise qu'à la rubrique «Autres affaires», l'approbation de la nomination d'un nouveau vice-président aux communications et au marketing sera soumise.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve d'ajouter à la rubrique «Autres affaires» l'approbation de la nomination d'un nouveau vice-président aux communications et au marketing.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012**

Les administrateurs demandent que des modifications soient apportées au projet de procès-verbal qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée. Ces modifications sont relatées dans la résolution qui suit.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 24 septembre 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve des modifications suivantes :

[REDACTED]

à [REDACTED]

### **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2012**

En réponse à un administrateur, [REDACTED] explique les tenants et aboutissants du changement de désignation du poste afférent à la direction principale des coopératives et autres entreprises de l'économie sociale.

### **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 24 septembre 2012)**

[REDACTED], fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 24 septembre 2012. Étaient présents à cette assemblée, [REDACTED]

[REDACTED], M<sup>me</sup> Johanne Proulx et M. Marc Paquet ont agi chacun, pour partie, à titre de secrétaire lors de cette assemblée.

#### **Règlement intérieur (modifications)**

[REDACTED] indique, dans un premier temps, que le comité a passé en revue et recommandé pour approbation au conseil d'administration les modifications au Règlement intérieur qui ont fait l'objet par la suite d'une approbation par le conseil d'administration à son assemblée du 24 septembre 2012.

### Nomination d'administrateur externe

Le comité a ensuite procédé à la désignation de M. Éric Veilleux, directeur principal du soutien et du suivi des investissements de la Société, à titre de représentant de la Société au sein du conseil d'administration de ParaChem, en remplacement de M<sup>me</sup> Dominique Chaussé.

### Informations concernant les filiales opérantes

indique que la direction a précisé que la nature et la périodicité de l'information à être fournie concernant les filiales opérantes seront arrêtées sous peu et qu'un texte relatif au positionnement de la Société par rapport aux modifications proposées à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme est en voie de rédaction.

### RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 15 octobre 2012)

fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 15 octobre 2012. Étaient présents à cette assemblée

M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée.

### Choix des vérificateurs externes / 5 ans (recommandation)

rappelle qu'à la demande du ministère des Finances, la Société a procédé à un appel d'offres auprès d'un certain nombre de firmes comptables, pour en arriver à pouvoir recommander au ministère la sélection de l'une de celle-ci pour agir à titre de vérificateur externe de la Société devant agir en conjonction avec le Vérificateur général ce, pour un mandat de cinq ans.

indique que les membres du comité ont pu prendre connaissance des soumissions déposées ce, préalablement à la tenue de leur rencontre le 15 octobre 2012 avec des représentants de chacun des soumissionnaires. L'information alors transmise ne comprenait pas les prix proposés par chaque firme pour l'exécution de ce mandat.

Lors de la présentation de chacune des firmes, les membres du comité ont pu questionner les représentants de celles-ci quant à divers sujets afférents à leur soumission respective. Après chaque représentation, les membres du comité ont procédé à l'évaluation de la qualité de la soumission déposée, au moyen d'une grille détaillée.

poursuit en expliquant qu'une fois ces présentations terminées, les membres du comité et les cadres présents ont pris connaissance des propositions de prix de chacune des firmes. Il précise que la Société n'est pas ici tenue de retenir la soumission dont le prix est le plus bas.

Aux termes de cet exercice, le comité a retenu la soumission déposée par Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. («Deloitte»).

se joint à l'assemblée

rappelle que

Deloitte agissait à titre de vérificateur externe à

la SGF depuis l'exercice financier 2006 ainsi qu'à l'ancienne Investissement Québec depuis l'exercice financier 2007-2008.

Sur recommandation du comité de vérification de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE RECOMMANDER au ministre des Finances et de l'Économie de recommander au gouvernement de nommer, aux termes de l'article 77 de la Loi sur Investissement Québec (c. I-16.0.1) Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. («Deloitte») à titre de vérificateur externe d'Investissement Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 et pour les quatre exercices suivants, le tout, selon les modalités de la soumission déposée par Deloitte dans le cadre de l'appel d'offres réalisé par Investissement Québec à cette fin.

█ termine en faisant état de la très bonne collaboration offerte aux membres du comité par l'équipe interne de la Société affectée à cet appel d'offres.

**APPROBATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (modifications)**

█, explique le nouveau partage de responsabilités concernant les titres cotés en bourse entre la vice-présidence aux finances et la vice-présidence principale au soutien et suivi des investissements; il explique plus particulièrement le rôle joué par cette dernière. Il y a lieu dans ce contexte d'approuver une nouvelle résolution bancaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :

1. **AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES**

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances et de l'Économie à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

2. **SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE**

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

3. AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'OBTENTION D'EMPRUNTS ET À L'OCTROI DE GARANTIES, À LA NÉGOCIATION D' ACTIONS, OBLIGATIONS OU AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET À L'ACQUISITION DE PLACEMENTS

- a) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées ci-dessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés;
- b) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (365 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3a) de la présente.
- c) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relative aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société;
- d) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées à transiger incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3c) de la présente.

4. AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances et de l'Économie.

5. AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX TRANSACTIONS D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe D, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou

des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations ou des risques de crédit.

## 6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV Inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et que ceux-ci en aient accusé réception.

### ANNEXE « A »

Jean-Jacques CARRIER, Jacques DAOUST, Nicolas DELISLE, Diane FOURNIER, Hervé FRANÇOIS, Renaud GILBERT, Valérie GOURDES, André LAROSE, Isabelle LORD, Shirley LOUBERT, Céline RUEL

### ANNEXE « B »

Jean-Jacques CARRIER, Jacques DAOUST, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT

### ANNEXE « C »

Yves BOURQUE, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, Valérie GOURDES, André LAROSE, Éric VEILLEUX

### ANNEXE « D »

Jean-Jacques CARRIER, Nicolas DELISLE, Renaud GILBERT, André LAROSE

**RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2012 ET PRÉVISION 6/6 POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC**

joignent à l'assemblée.

commente d'abord le bilan de la Société à la valeur de consolidation au 30 septembre 2012. Par rapport au 31 mars 2012, on note une augmentation de l'actif de \$, principalement due à l'encaisse a aussi augmenté en raison du . note l'accroissement des avances du gouvernement du Québec relativement aux investissements réalisés dans certains fonds et la baisse de valeur de certains titres boursiers ayant un impact sur le cumul des autres éléments du résultat global.

commente ensuite le portefeuille global de la Société. Il note la diminution des prêts-comptes majeurs résultant du remboursement de prêts par . note également la diminution au niveau des actions non cotées des filiales, en raison de . signale la relative stabilité au niveau des garanties-réseau régional. Pour la période de six mois complétée le 30 septembre 2012, le portefeuille global s'est accru de quelque %.

commente le flux de trésorerie corporatif. Il est à prévoir que le niveau d'encaisse et de placements temporaires des . À la demande des administrateurs, commente plus particulièrement l'ordre de grandeur au 30 septembre 2012 du poste «Frais d'administration». Les administrateurs soulignent .

présente ensuite la répartition de l'encaisse et des placements temporaires; il précise que cette répartition est établie en conformité avec la politique en vigueur à ce sujet.

présente ensuite le sommaire des résultats consolidés prévisionnels pour la période se terminant le 31 mars 2013. Il indique que . Il commente ensuite les résultats prévisionnels des participations-mise en équivalence. Il note en particulier que . décrit les gains prévisionnels sur réalisation de placements puis les revenus prévisionnels du portefeuille. Il note en particulier .

Quant aux dépenses prévisionnelles du portefeuille, .

**RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2012 POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Les administrateurs ont pu prendre connaissance, par rapport au Fonds du développement économique, de l'état des résultats pour la période terminée le 30 septembre 2012 et de l'état consolidé de la situation financière à cette même date, tels qu'ils leur avaient été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

rappelle que la Société tient la comptabilité de ce Fonds et ce, selon les normes du secteur public. donne des explications .

[REDACTED]  
[REDACTED] quitte l'assemblée.

**TABLEAU DE BORD – SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2012-2013 AU 30 SEPTEMBRE 2012**

[REDACTED], se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] commente l'état des indicateurs composant le tableau de bord stratégique en suivi du plan d'action en cours de la Société, pour le premier semestre de l'exercice en cours. Elle rappelle qu'une même intervention financière peut se qualifier quant à l'atteinte de plus d'une cible. Elle commente [REDACTED]

Par rapport à la performance en ressources humaines, [REDACTED]

Quant au taux de satisfaction de la clientèle des prêts et des garanties de prêts, [REDACTED]

[REDACTED] commente ensuite les résultats globaux au 30 septembre 2012.

[REDACTED] commente, quant à lui, [REDACTED].

[REDACTED] quittent l'assemblée.

**(désinvestissement)**

[REDACTED], se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] rappelle les objectifs visés [REDACTED].

Il commente les résultats financiers de l'entreprise depuis lors [REDACTED]

[REDACTED] explique les principales raisons [REDACTED]

[REDACTED] fait état de son appréciation de la situation et de sa préférence, dans ce contexte, pour [REDACTED]

Il s'ensuit une discussion entre les administrateurs [REDACTED]

Les administrateurs conviennent [REDACTED]

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- [REDACTED]

[REDACTED] quittent l'assemblée.

### **AUTRES AFFAIRES**

#### **Calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et de ses comités pour 2013 (approbation)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et de ses comités pour 2013, tel que proposé.

#### **Nomination d'un nouveau vice-président aux communications et au marketing**

M. Daoust fait état du départ de M. Michel Guitard à titre de vice-président principal aux communications, aux affaires publiques et au développement durable et de la modification de ce poste en celui de vice-président aux communications et au marketing. Le curriculum vitae de M. Pascal Monette est remis aux administrateurs séance tenante.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la nomination de M. Pascal Monette au poste de vice-président aux communications et au marketing à compter du 23 octobre 2012.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

### **DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

### **PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 19 novembre 2012, de 13h30 à 17h00.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 17 décembre 2012, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

[REDACTED]

**AUSSI PRÉSENTS :**

Pour une partie de l'assemblée :

[REDACTED]

**MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, et plus particulièrement, à M. Mario Bouchard, qui s'est joint au conseil d'administration en date du 7 novembre 2012.

M. Bazin fait état de la donation faite à Moisson Montréal au nom du conseil d'administration à l'occasion des fêtes de fin d'année.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Bazin indique que sous la rubrique «Autres affaires», les sujets suivants seront traités : «Nomination des auditeurs externes»; «[REDACTED] (demande d'investissement additionnel)»; «Nomination au comité de gouvernance et d'éthique»; et «Départ de trois membres du conseil d'administration».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous

réserve d'ajouter à la rubrique «Autres affaires» les items suivants : «Nomination des auditeurs externes»; [REDACTED] (demande d'investissement additionnel); «Nomination au comité de gouvernance et d'éthique»; et «Départ de trois membres du conseil d'administration».

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 22 OCTOBRE 2012

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 22 octobre 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

### SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2012

En réponse à un administrateur, [REDACTED] la [REDACTED] indique que suite au départ de M. Michel Guitard, la responsabilité par rapport au développement durable est passée à M. Jean-Jacques Carrier, à titre de vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques de la Société.

Quant à [REDACTED], [REDACTED] indique que la Société [REDACTED] [REDACTED], comme elle y avait été autorisée par le conseil d'administration.

### RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 19 novembre 2012 et du 5 décembre 2012)

[REDACTED], fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 19 novembre 2012 et le 5 décembre 2012. Étaient présents à ces assemblées, [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de ces assemblées.

#### Règlement intérieur (modifications)

[REDACTED] indique que suite au départ de M. Michel Guitard et de la reconfiguration de certaines fonctions au sein de la haute direction, il y a lieu de modifier la composition du comité de financement de la Société telle qu'indiquée à l'article 48 du Règlement intérieur de la Société.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la modification proposée au Règlement intérieur de la Société qui consiste à remplacer à l'article 48 («composition du comité de financement»), le poste de «vice-président principal aux communications, aux relations publiques et au développement durable» par le poste de «vice-président aux communications et au marketing».

#### Lobbyisme – Commentaires relativement à certaines recommandations contenues dans le rapport du 8 mai 2012 du Commissaire au lobbyisme du Québec aux membres de l'Assemblée nationale

[REDACTED] fait état que le comité a passé en revue les commentaires préparés par la direction relativement à certaines recommandations contenues dans le rapport du 8 mai 2012 du Commissaire au lobbyisme du Québec aux membres de l'Assemblée nationale. Certaines modifications ont été apportées



Autre

██████ indique que la direction a autrement présenté son modèle de rapport sur les activités des filiales opérantes et ces informations seront dorénavant fournies au conseil d'administration selon ce modèle.

**RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 17 décembre 2012)**

██████ fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, ██████

██████. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

Régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF (amendement)

██████ indique que dans le cadre des amendements effectués au cours des derniers mois au Régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF et visant notamment à accroître la contribution des employés de la Société qui sont couverts par ce Régime, une erreur s'est glissée aux termes de laquelle des employés non-syndiqués mais par ailleurs non-cadres se voient traités à ce sujet comme des cadres. Il y a donc lieu de corriger cette erreur.

ATTENDU QUE le régime supplémentaire de rentes des employés du Groupe SGF est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1964;

ATTENDU QUE le régime est devenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 connu sous le nom de régime complémentaire de retraite des employés du Groupe SGF;

ATTENDU QUE le règlement du régime a été modifié pour le rendre conforme aux exigences du Ministère du Revenu National et de la Loi C-52, et afin d'indexer les rentes servies au 1<sup>er</sup> janvier 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996 et 1997;

ATTENDU QUE le règlement du régime a été modifié afin de se conformer aux dernières exigences de Revenu Canada;

ATTENDU QUE le règlement du régime a été modifié afin d'y introduire un volet flexible;

ATTENDU QUE le règlement du régime a été modifié afin d'indexer les rentes servies au 1<sup>er</sup> janvier 1998, de préciser le nom de l'employeur et afin d'ajouter certaines options au volet flexible (1998-10);

ATTENDU QUE le règlement du régime a été modifié afin de préciser le taux d'intérêt crédité sur les cotisations (1999-11);

ATTENDU QUE le règlement du régime a été modifié afin de se conformer à certaines exigences de la loi et afin de permettre l'exonération partielle des cotisations des employés et de l'employeur, d'indexer les rentes servies au 31 décembre 1998 et de modifier la forme normale de la rente pour les années de service reconnu au 31 décembre 1998 (2000-12);

ATTENDU QUE le règlement du régime a été amendé afin de modifier la composition des membres du comité de retraite (2000-13);

ATTENDU QUE le règlement a été modifié afin de le rendre conforme à une exigence de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (2000-14);

ATTENDU QUE le règlement a été modifié suite à l'adoption de la loi 102 (2002-15);

ATTENDU QUE le règlement a été modifié afin de préciser le nom des employeurs admis à participer au régime (2002-16);

ATTENDU QUE le règlement a été modifié suite à la reconnaissance des unions civiles, afin de permettre l'achat d'une rente temporaire jusqu'à l'âge de 60 ans avec les cotisations optionnelles, afin de clarifier certaines dispositions du règlement et afin de répondre à certaines exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (2003-17);

ATTENDU QUE le règlement a été modifié afin de se conformer à une exigence de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (2004-18);

ATTENDU QUE le règlement a été modifié à nouveau afin de le rendre conforme à une exigence de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (2005-19);

ATTENDU QUE le règlement du régime afin de rendre obligatoire l'adhésion au régime, et ce, pour tous les employés dont la date d'emploi est postérieure au 31 juillet 2007 (2007-20);

ATTENDU QUE le règlement a été modifié afin :

- de ne plus permettre de nouvelles adhésions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011;
- de modifier le nom de l'employeur;
- de modifier le taux de cotisation salariale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012;
- d'ajouter l'employeur Rexforêt à l'annexe A, comme employeur admis à participer au régime; et
- que toutes les dépenses autorisées par le comité de retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 et imputables à l'administration du régime et à la gestion de la caisse de même qu'aux honoraires professionnels s'y rattachant soient payables à même les fonds de la caisse de retraite (2012-21);

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement du régime afin de modifier le taux de cotisation salariale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 (amendement 2012-22) comme suit :

*Article 1 :* « L'article 3.1.1 est abrogé et remplacé par le suivant :

3.1.1 Sous réserve de 3.1.2, tout participant actif qui n'a pas atteint l'âge normal de retraite verse une cotisation égale à :

- a) s'il fait partie du personnel administratif, 3,5% de son salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles plus 5% de la partie de son salaire qui excède ce maximum;
- b) s'il est un employé cadre, 5% de son salaire, limité au salaire donnant droit à la rente maximale définie à 10.3.1 pour l'année du versement.

Nonobstant ce qui précède, tout participant actif qui n'a pas atteint l'âge normal de retraite verse une cotisation :

- a) s'il est un employé syndiqué ou non syndiqué :
  - i) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 : 4,0% de son salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles plus 5,5% de la partie de son salaire qui excède ce maximum;
  - ii) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 6,19% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  - iii) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 6,815% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  - iv) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 7,44% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  - v) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 8,065% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  - vi) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 8,69% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  
- b) s'il est un employé cadre :
  - i) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 : 5,5% de son salaire;
  - ii) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 8,8% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  - iii) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 9,3% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  - iv) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 10,3% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  - v) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 11,3% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;
  - vi) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 12,3% de son salaire en excédent de 35% du maximum des gains admissibles;

La cotisation salariale est limitée au montant permis par le Règlement de l'impôt sur le revenu et est limité au salaire donnant droit à la rente maximale définie à 10.3.1 pour l'année du versement.

Nonobstant ce qui précède, tout participant actif au 31 décembre 1998 est exonéré de verser sa cotisation pour la période de 10 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 octobre 1999.

*Article 2 :* La modification prévue à l'article ci-dessus entre en vigueur à la date de son enregistrement par les autorités gouvernementales mais prend effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2012. »





approuvé quelque [REDACTED] interventions pour une somme totale de [REDACTED] M\$. Par ailleurs, quelque [REDACTED] interventions totalisant [REDACTED] \$ ont été approuvées par les paliers inférieurs au comité de financement. Par rapport à ces dernières interventions, [REDACTED]

Il a été également demandé qu'il soit inscrit dans les politiques pertinentes que le comité de financement peut réviser les dossiers inférieurs aux pouvoirs délégués au palier inférieur, ce qu'il fait déjà par ailleurs. Quant aux comptes majeurs, le comité a approuvé au cours de cette période [REDACTED] dossiers pour un total de [REDACTED] \$.

#### Niveau d'autorisation des investissements de plus de 10 M\$ au conseil d'administration

[REDACTED] rappelle que le conseil d'administration avait référé au comité l'opportunité de réviser le palier à partir duquel une décision du conseil d'administration est requise par rapport à une intervention financière. Ce palier est présentement fixé à [REDACTED] \$ (cumulatifs) et le comité se dit d'avis [REDACTED]

#### Politique de crédit

[REDACTED] indique que les modifications antérieurement approuvées par rapport à la politique de crédit ont été soumises pour examen final par le comité et que celui-ci s'en est déclaré satisfait.

#### Principes directeurs – Politique de gestion du risque de liquidité

Le comité a passé en revue les principes directeurs soumis par la direction relativement à une politique de gestion du risque de liquidité. Le comité s'en est déclaré satisfait.

Quant aux marges de crédit en place, il a été rappelé que celles-ci sont de l'ordre de [REDACTED] \$, soit [REDACTED] \$ auprès de Desjardins et [REDACTED] \$ auprès de la Banque nationale du Canada. [REDACTED]

#### Profil de l'actif sous gestion

Le comité a passé en revue le profil de l'actif sous gestion de manière comparative entre le 31 mars et le 30 septembre 2012. Il appert notamment que les balises par ailleurs fixés à divers égard sont respectées.

#### Redditions de comptes et analyses de sensibilité

Le comité a passé en revue l'impact sur le résultat net prévisionnel pour l'exercice en cours de la variation de certains paramètres, tels les taux d'intérêt, les taux de change et les variations à la baisse de la cote de crédit. Le scénario optimiste qui en résulte donnerait lieu à un [REDACTED] de l'ordre de [REDACTED] \$, alors que le scénario pessimiste présenté donne lieu à [REDACTED] à venir de l'ordre de [REDACTED] \$, d'où résulterait respectivement [REDACTED] de [REDACTED] \$ ou [REDACTED] de [REDACTED] \$.

#### Redditions de comptes

Le comité a passé en revue le rapport de redditions de comptes pour les placements à court terme de la Société pour le semestre terminé le 30 septembre 2012. [REDACTED]

[REDACTED] du

Le comité a également passé en revue la reddition de comptes du volet II (Immigrants Investisseurs) de la politique de placement de la Société. [REDACTED]

#### Discussions sur la réduction des risques du Régime de retraite des ex-employés de la SGF

La direction a fait état des recommandations d'Aon relativement à la réduction des risques afférents au Régime de retraite des ex-employés de la SGF. Étant donné le risque réel relativement mineur impliqué pour les résultats de la Société découlant de ce régime, le comité s'est dit d'avis qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à ces recommandations.

#### Divers

[REDACTED] indique que le comité a demandé qu'une attestation soit remise trimestriellement au comité par la direction relativement au respect des diverses balises applicables aux termes des politiques en vigueur.

Il s'ensuit une discussion entre les membres du conseil d'administration relativement [REDACTED]

#### RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 17 décembre 2012)

[REDACTED] fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 17 décembre 2012. Étaient présents à cette assemblée [REDACTED]

[REDACTED] M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée.

#### État de l'avancement des travaux en gouvernance financière

[REDACTED] indique que le comité a pris connaissance des divers rapports concernant l'avancement des travaux en gouvernance financière, dont par rapport aux contrôles généraux en matière de technologies de l'information. Le sommaire par rapport aux prêts et à la trésorerie ainsi qu'une reddition de comptes aux termes de la politique de divulgation financière ont été passés en revue. Le comité s'est montré satisfait des rapports ainsi soumis.

### Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

Le comité a pris connaissance du portrait sommaire des travaux réalisés à l'égard des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance soumis par la directrice de la vérification interne, [REDACTED]. [REDACTED] rappelle que certaines informations à ce sujet se retrouvent au tableau de bord soumis périodiquement au conseil d'administration.

### Suivi du plan d'audit interne

Rapport a été fait au comité quant aux travaux effectués à date au plan de la vérification interne pour le présent exercice.

### Portrait sommaire des mandats du Vérificateur général du Québec au sein de la Société

Le comité a pris connaissance du portrait sommaire des mandats du Vérificateur général du Québec au sein de la Société en date du 17 décembre 2012 soumis par la directrice de la vérification interne, M<sup>me</sup> Nancy Béland.

### Divers

[REDACTED] rappelle que l'actionnaire, en conformité de la recommandation faite par le conseil d'administration de la Société, a procédé à la nomination de Samson Béclair/Deloitte & Touche («Deloitte») à titre d'auditeur externe de la Société pour l'exercice en cours et les quatre exercices qui suivront.

[REDACTED] indique par ailleurs que le comité a souligné le travail accompli par M<sup>me</sup> Monette Malewski, membre du comité, et dont le mandat à titre d'administrateur de la Société prend fin le 31 décembre 2012.

### **FONDS VALORISATION BOIS**

[REDACTED] se joignent à l'assemblée.

[REDACTED] indique d'abord quels sont les objectifs de ce Fonds constitué sous forme de société en commandite entre le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la Société, et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), qui par ailleurs en est l'associé commandité. Les secteurs visés sont principalement ceux de la deuxième et troisième transformation du bois et les types d'interventions financières, à hauteur cumulative de [REDACTED]\$, pourront être sous forme de titres de dettes ou de capital-actions. Le Fonds est constitué pour une durée initiale de sept ans.

[REDACTED] indique que la Société [REDACTED] explique la distribution et l'allocation des [REDACTED] entre les partenaires de ce Fonds et rappelle, en conclusion, que l'investissement de la Société est ici effectué à titre de mandataire du gouvernement et se trouve comptabilisé au sein du Fonds du développement économique.

[REDACTED] quittent l'assemblée.

AUTRES AFFAIRES

[redacted] (demande d'investissement additionnel)

[redacted]  
[redacted] se joignent à l'assemblée.

Un document de présentation relativement à l'investissement additionnel demandé est distribué séance tenante. M. [redacted]

[redacted]

[redacted] explique la dynamique du dossier, notamment [redacted]  
[redacted]

[redacted] rappelle la composition de l'actionnariat de l'entreprise. [redacted]  
[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Il s'ensuit une discussion entre les membres du conseil d'administration [redacted]  
[redacted]

Après délibérations et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

[redacted]  
[redacted]

[redacted] quittent l'assemblée.

### Nomination des auditeurs externes

M. Bazin rappelle que la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche («Deloitte») a été nommée par décret le 12 décembre 2012 auditeur externe de la Société en conformité de la recommandation du comité de vérification faite au conseil d'administration et avec la recommandation de celui-ci au ministre des Finances et de l'Économie. Il rappelle le processus suivi par le comité pour en être arrivé à cette recommandation.

### Nomination au comité de gouvernance et d'éthique

Le mandat de M. José P. Dorais, à titre de membre du conseil d'administration de la Société, prenant fin le 31 décembre 2012, M. Bazin recommande au conseil d'administration que M. Jacques Rochefort le remplace à titre de membre et de président du comité de gouvernance et d'éthique de la Société.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M. Jacques Rochefort membre et président du comité de gouvernance et d'éthique de la Société en remplacement de M. José P. Dorais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Départ de trois membres du conseil d'administration

M. Bazin tient à souligner l'apport de M<sup>mes</sup> Diane Lanctôt et Monette Malewski et de M. José P. Dorais, dont les mandats à titre de membres du conseil d'administration de la Société, prennent fin le 31 décembre 2012. Il rappelle que M<sup>me</sup> Diane Lanctôt et M. José P. Dorais avaient siégé au conseil d'administration de la SGF respectivement depuis 2004 et 2005 et que M<sup>me</sup> Monette Malewski avait siégé au conseil d'administration d'Investissement Québec depuis 2007.

M. Bazin tient à remercier sincèrement M<sup>mes</sup> Lanctôt et Malewski et M. Dorais pour tous les travaux qu'ils ont menés pour le bénéfice de la Société et de ses sociétés prédécesseurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE REMERCIER sincèrement pour leur apport au conseil d'administration de la Société et de ses sociétés prédécesseurs M<sup>mes</sup> Diane Lanctôt et Monette Malewski et M. José P. Dorais.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

### **DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)**

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

### **PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 28 janvier 2013, de 13h30 à 17h00.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire